



Rapport
DU COMITÉ DE SAGES
SUR L'IDENTITÉ DE GENRE

VOLUME 2 – ANNEXES

© Gouvernement du Québec

[ISBN 978-2-555-01324-7 \(PDF\)](#)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Annexe 1 : Recension des politiques, plans d'action, directives et documents gouvernementaux relatifs à l'identité de genre	6
1. Mise en contexte	6
2. Politiques, plans d'action et directives	6
2.1 Intimidation, transphobie et discrimination	6
2.2 Rédaction épiciène.....	9
2.3 Famille	10
2.3.1 Thérapies de conversion.....	10
2.4 Santé et services sociaux	11
2.4.1 Pratiques relatives aux chirurgies d'affirmation de genre	13
2.4.2 Autres documents	14
2.5 Éducation primaire et secondaire	14
2.5.1 Intimidation	14
2.5.2 Diversité sexuelle et de genre.....	16
2.5.3 Éducation à la sexualité	18
2.5.4 Aménagements.....	20
2.6 Enseignement supérieur	21
2.6.1 Violences à caractère sexuel.....	21
2.6.2 Santé mentale.....	22
2.6.3 Diversité sexuelle et de genre.....	22
2.7 Outils d'information et de sensibilisation	23
Annexe 2 – Comparaison entre le Québec et le reste du Canada	31
Annexe 3 – Analyse comparative des stratégies ou des plans d'action nationaux en matière d'égalité des personnes LGBTQ+	35
3. Annexe 4 – Veille internationale, nationale et thématique.....	43
3.1 Note	43
3.2 Violence et discours haineux	43
3.2.1 Contexte et statistiques	43
3.2.2 Juridictions et instances couvertes	43
3.2.3 Retombées.....	44
3.3 Discrimination	45
3.3.1 Contexte et statistiques	45

3.3.2	Principaux enjeux	45
3.3.3	Juridictions et instances couvertes	45
3.3.4	Lignes directrices	46
3.3.5	Pistes de solution	47
3.3.6	Retombées et impacts	47
3.4	Famille	47
3.4.1	Contexte et statistiques	47
3.4.2	Principaux enjeux	48
3.4.3	Juridictions et instances couvertes	48
3.4.4	Bonnes pratiques	50
3.4.5	Retombées et impacts	50
3.5	Éducation	51
3.5.1	Contexte et statistiques	51
3.5.2	Principaux enjeux	51
3.5.3	Juridictions et instances couvertes	51
3.5.4	Bonnes pratiques	54
3.5.5	Retombées et impacts	55
3.6	Sports et loisirs	55
3.6.1	Contexte et statistiques	55
3.6.2	Principaux enjeux	55
3.6.3	Instances couvertes	55
3.7	Santé	57
3.7.1	Contexte et statistiques	57
3.7.2	Principaux enjeux	57
3.7.3	Juridiction et instances couvertes	58
3.7.4	Lignes directrices	60
3.7.5	Bonnes pratiques	60
3.8	Protection de la jeunesse	61
3.8.1	Contexte et statistiques	61
3.8.2	Principaux enjeux	62
3.8.3	Juridictions couvertes	62
3.9	Milieu carcéral	62
3.9.1	Contexte et statistiques	62
3.9.2	Principaux enjeux	62

3.9.3	Juridictions et instances couvertes	63
3.10	Itinérance	64
3.10.1	Contexte et statistiques.....	64
3.10.2	Principaux enjeux	64
3.10.3	Juridictions couvertes.....	65
	Bibliographie.....	66

Les annexes qui suivent ont été produites par le ministère de la Famille, en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés, à la demande du Comité de sages et en soutien à la réalisation de son mandat.

ANNEXE 1 : RECENSION DES POLITIQUES, PLANS D'ACTION, DIRECTIVES ET DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX RELATIFS À L'IDENTITÉ DE GENRE

1. MISE EN CONTEXTE

Seuls les documents officiels du gouvernement du Québec abordant spécifiquement la diversité de genre, et plus particulièrement celle des personnes trans et non binaires, sont recensés. La liste ne se prétend pas exhaustive.

Les documents recensés sont des documents institutionnels financés, produits ou approuvés par les ministères et organismes gouvernementaux ou par les établissements de leurs réseaux. Une partie de la documentation présentée a été financée par certains ministères ou organismes gouvernementaux, mais produite par des organismes à but non lucratif.

Les principaux plans d'action, politiques et lignes directrices abordant la réalité des personnes trans et non binaires sont décrits de façon plus détaillée. Les cadres de référence et les documents produits par des instances régionales du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux sont, dans la majorité des cas, simplement listés. Divers documents de sensibilisation et d'information, de même que des outils et des formations, sont également présentés. Lorsque les documents sont disponibles en format électronique, le lien vers le site Web correspondant a été ajouté. Les informations sont présentées par thématique. Les principales retenues touchent l'intimidation, la famille, la santé et l'éducation.

2. POLITIQUES, PLANS D'ACTION ET DIRECTIVES

2.1 Intimidation, transphobie et discrimination

Pour donner suite à la publication du rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) intitulé *De l'égalité juridique à l'égalité sociale – Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie*, recommandant l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte contre l'homophobie, le gouvernement du Québec a adopté la [Politique québécoise de lutte contre l'homophobie – Ensemble vers l'égalité](#) (ministère de la Justice, 2009).

L'objectif de cette politique est d'agir contre l'homophobie sous toutes ses formes. La définition retenue de l'homophobie¹ englobait d'ailleurs ce que l'on appelle aujourd'hui la transphobie. Cette politique vise à assurer l'atteinte de l'égalité sociale des personnes de la diversité sexuelle et de genre puisque, malgré l'évolution sur le plan juridique, l'égalité sociale des personnes de minorités sexuelles n'est pas atteinte. Trop de préjugés à l'égard de l'homosexualité et de la transsexualité demeurent gravés dans les mentalités.

¹ Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe ou indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforment pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

Cette politique constitue l'une des pièces maîtresses d'une stratégie plus large devant mener à la reconnaissance pleine et entière des personnes de la diversité sexuelle et de genre, à leur soutien sur les plans institutionnel et communautaire et à l'amélioration des connaissances relatives à la diversité sexuelle. Elle s'inscrit également dans l'éventail des politiques et des stratégies visant à atteindre des objectifs similaires en matière d'égalité et de pleine participation d'autres groupes de la population, tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les personnes en situation de pauvreté.

1. La première orientation — Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles — est destinée à contrer les préjugés en favorisant une plus grande connaissance de ces réalités.

Le premier choix stratégique — Sensibiliser et éduquer — a pour objectifs de lever le voile sur les réalités des personnes de minorités sexuelles et de « démystifier » ces réalités. En outre, il vise à promouvoir les valeurs d'ouverture et d'inclusion à l'égard de la diversité sexuelle.

En complémentarité, le deuxième choix stratégique — Favoriser la recherche — vise à accroître les connaissances relatives à la diversité sexuelle, de façon à pouvoir se doter des moyens permettant de contrer l'homophobie plus efficacement.

2. La deuxième orientation — Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles — comporte ces choix stratégiques :

- Promouvoir les droits;
- Soutenir les personnes dans l'exercice de leurs droits.

3. La troisième orientation – Favoriser le mieux-être – vise à favoriser le mieux-être et comporte ces choix stratégiques :

- Soutenir les victimes d'homophobie;
- Favoriser l'adaptation des services publics;
- Soutenir l'action communautaire.

4. La quatrième orientation – Assurer une action concertée – vise à assurer une action concertée et comporte ces choix stratégiques :

- Coordonner l'action des institutions publiques;
- Encourager l'adhésion des instances locales et régionales et celle des autres partenaires du gouvernement.

Par la suite, des plans d'action gouvernementaux ont été déployés de 2011 à 2016 et de 2017 à 2022.

L'objectif ultime du plus récent [Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028](#) (Secrétariat à la condition féminine – Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie), qui se déploie de 2023 à 2028, est d'améliorer la situation des personnes LGBTQ+ au Québec, en éliminant les obstacles à leur égalité de fait.

Ainsi, ce plan d'action a pour objectifs généraux :

- d'assurer la stabilité et la continuité de l'intervention communautaire LGBTQ+;

- de promouvoir le respect des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre;
- d'améliorer les pratiques administratives des services publics.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028 s'inscrit dans la foulée du plan d'action précédent et intègre des réalités sociales émergentes. Il prend également le relais du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et lutter contre les thérapies de conversion en intégrant plusieurs actions visant à prévenir et à contrer ces thérapies.

Il met l'accent sur des priorités qui s'inscrivent dans cinq grandes orientations :

1. Reconnaissance de la diversité sexuelle et de genre :

Objectif 1 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation grand public et adaptées aux divers milieux de vie;

Objectif 2 : Prévenir et contrer la violence et les discours homophobes et transphobes;

2. Respect et exercice des droits :

Objectif 3 : Sensibiliser la population aux droits des personnes LGBTQ+;

Objectif 4 : Renforcer l'exercice des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

3. Renforcement du milieu communautaire et des réseaux de soutien aux personnes LGBTQ+ :

Objectif 5 : Consolider l'appui à l'action communautaire LGBTQ+;

Objectif 6 : Renforcer les réseaux de soutien des personnes LGBTQ+.

4. Accès aux services publics et adaptation de ceux-ci :

Objectif 7 : Accélérer la formation du personnel des services publics;

Objectif 8 : Actualiser les pratiques administratives des services publics;

5. Renforcement de la cohérence et de l'efficacité des actions :

Objectif 9 : Soutenir, alimenter et accroître l'efficacité des interventions des ministères et organismes gouvernementaux.

Les différents plans d'action gouvernementaux ont permis d'élaborer divers outils de sensibilisation et des conférences thématiques à l'intention de différents milieux (scolaire, santé et services sociaux, services de garde et organismes communautaires). Ils ont soutenu l'accompagnement de certains organismes œuvrant auprès de la clientèle. Enfin, ils ont permis la réalisation de projets ponctuels visant à sensibiliser et à informer divers publics à la réalité des personnes issues de la diversité sexuelle, dont les personnes trans et non binaires. Les bilans publiés, listés ci-après, en font d'ailleurs foi.

Soulignons également au passage que, plus globalement, le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025 vise à faire du Québec un endroit où l'intimidation n'est pas acceptée et où les comportements bienveillants sont valorisés. Il comporte 26 mesures s'adressant à toute la population et qui visent à :

- sensibiliser la population et promouvoir des comportements positifs pour prévenir et contrer l'intimidation;
- intervenir auprès des personnes qui sont victimes, témoins ou auteures d'actes d'intimidation;
- soutenir l'action et l'innovation dans les différents milieux;
- améliorer les connaissances et favoriser le transfert de pratiques novatrices.

2.2 Rédaction épïcène

La prise en compte de la diversité sexuelle et de genre se reflète également dans les pratiques langagières observées. Comme toutes les personnes devraient pouvoir se reconnaître dans les communications transmises par le gouvernement du Québec, que l'on s'identifie au genre féminin ou au genre masculin, ou à aucun de ces genres, des procédés d'écriture inclusive sont de plus en plus utilisés.

L'Office québécois de la langue française (Office), dont la responsabilité consiste notamment à définir et à conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique et de terminologie, met ainsi de l'avant des procédés de rédaction qui permettent des communications plus inclusives. Dans un avis officiel en vigueur, reproduit ci-dessous, il recommande l'utilisation de la rédaction épïcène.

La rédaction épïcène est une pratique d'écriture qui, par des procédés favorisant des textes plus inclusifs, permet de représenter les femmes et les hommes de façon équilibrée, ou de désigner les personnes indépendamment de leur genre. La rédaction épïcène promue par l'Office repose sur des procédés respectant les règles admises en français. Dans certains milieux, ce qu'on appelle *écriture inclusive* correspond essentiellement aux procédés recommandés par l'Office. Le terme *écriture inclusive* est aussi parfois employé de manière plus large pour désigner une pratique d'écriture visant à éviter toute forme de discrimination, y compris celles qui ne sont pas liées au genre (celles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'origine ethnique, par exemple).

Ainsi, l'Office québécois de la langue française recommande que les ministères et organismes gouvernementaux, notamment dans les textes de nature administrative tels que les offres d'emploi, les rapports annuels, les plans stratégiques, les déclarations de services, etc., utilisent la rédaction épïcène.

Ce mode de rédaction peut être mis en application grâce aux procédés suivants :

- l'utilisation d'un doublet long, c'est-à-dire l'ensemble que constituent une forme au masculin et une forme au féminin coordonnées, en toutes lettres (l'ouvrière ou l'ouvrier; ils et elles);
- le recours à une formulation neutre, si le contexte le permet :
 - par l'utilisation de noms collectifs (*les lecteurs* devient *le lectorat*), de noms de fonction ou d'unité administrative (*le réviseur* ou *la réviseuse* devient *la révision* ou *le Service de révision*) ou de noms épïcènes pluriels (*le* ou *la journaliste* devient *les journalistes*);
 - par l'emploi d'adjectifs, de pronoms ou de déterminants épïcènes (*juge spécialisé* ou *spécialisée en...* devient *juge spécialiste en...*; *juge à laquelle* ou *auquel* devient *juge à qui*; *chacun* ou *chacune des juges* devient *chaque juge*);
 - par l'utilisation d'une tournure impersonnelle (*Êtes-vous citoyen canadien?* devient *Êtes-vous de citoyenneté canadienne?*);

- par le recours, notamment dans les descriptions de tâches, à l’infinitif (*Il gère... devient Gérer...*), au participe présent (*Gérant...*) ou aux phrases nominales (*Gestion de...*);
- l’emploi du masculin générique, en alternance avec l’utilisation de doublets longs et de la formulation neutre, si la présence du masculin et du féminin est suffisamment soulignée dans le texte.

Enfin, l’Office suggère l’emploi de « Bonjour » seul comme formule d’appel (lettre ou courriel) pour s’adresser à une personne dont on ignore le genre ou qui ne souhaite pas être désignée au masculin ni au féminin.

2.3 Famille

2.3.1 Thérapies de conversion

Adopté le 9 décembre 2020, le [Plan d’action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023](#) (Secrétariat à la condition féminine – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie) découle des dispositions de la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre*.

Ce plan d’action est le premier qui vise explicitement les thérapies de conversion. Il s’agit d’un plan d’action transitoire. Les actions qui n’étaient pas terminées et celles qui s’avéraient nécessaires par la suite ont été intégrées dans le plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie.

Il s’appuie sur les constats de la communauté scientifique qui, tant au Québec et au Canada qu’à l’échelle internationale, reconnaît que les thérapies de conversion constituent une atteinte à l’intégrité et peuvent causer des préjudices aux personnes qui les reçoivent, dans le contexte où, malgré cela, certaines continuent de demander des thérapies de conversion pour elles-mêmes ou leurs proches, notamment pour la population mineure.

Les études montrent effectivement que l’entourage des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queers est souvent à l’origine des pressions pour modifier l’orientation sexuelle, l’identité de genre ou l’expression de genre : parents et membres de la famille surtout, membres du clergé et de groupes religieux, amies et amis, connaissances, personnel scolaire, collègues de travail et professionnelles et professionnels de la santé. Ces personnes sont motivées entre autres par des croyances religieuses qui considèrent l’homosexualité et la transidentité comme contraires aux enseignements de la foi, ou par une conception dépassée de l’homosexualité et de la transidentité comme étant l’expression d’une maladie ou d’un trouble psychologique. Elles sont convaincues que l’orientation sexuelle et l’identité de genre sont des choix.

Ce sont surtout les jeunes, les adolescentes et adolescents ainsi que les jeunes adultes qui font l’objet de ces pressions et qui subissent les thérapies de conversion. Les jeunes peuvent y être forcés. Ils peuvent aussi y consentir, notamment parce qu’ils ont l’impression que ces thérapies peuvent changer leur vie ou qu’ils craignent de couper les liens avec leur famille.

En réponse au besoin d’informer et de sensibiliser la population ainsi que le personnel qui intervient dans les divers milieux, puis de soutenir les personnes qui ont été exposées à ces thérapies, le gouvernement a lancé ce plan d’action.

Il comporte quatre orientations, soit 1) l'information et la sensibilisation de la population; 2) la formation et la sensibilisation des intervenantes et intervenants; 3) l'exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion; et 4) la documentation de la situation.

Les ministères et organismes gouvernementaux, avec l'aide de leurs partenaires non gouvernementaux, ont mis en œuvre des mesures visant à répondre aux besoins de divers milieux en matière de prévention et de lutte contre les thérapies de conversion. Il s'agissait essentiellement d'activités de formation ou de sensibilisation, d'activités d'information sur le contenu de la loi interdisant les thérapies de conversion et sur les droits des personnes exposées à celles-ci, d'activités de soutien des victimes et d'activités de recherche pour mieux documenter la situation.

Les mesures du plan d'action ont permis d'accroître les connaissances de ce problème et de lutter contre de telles pratiques, comme évoqué dans le bilan qui se trouve en annexe.

2.4 Santé et services sociaux

Les [Lignes directrices sur la santé et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre](#) (ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], 2023) s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de lutter contre l'homophobie et la transphobie au Québec, en complémentarité des engagements du MSSS présentés dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, ainsi que dans le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.

Pour appuyer le MSSS dans l'élaboration de lignes directrices permettant de mieux répondre aux besoins d'adaptation des soins de santé et de services sociaux aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, un comité national (Comité national) a été mis sur pied à l'automne 2020.

Les lignes directrices ciblent l'ensemble du personnel, des gestionnaires et des intervenantes et intervenants du système de la santé et des services sociaux, ainsi que le MSSS et les partenaires clés. Elles concernent l'ensemble des personnes de la diversité sexuelle et de genre, notamment les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans, non binaires, queers et intersexes.

Les lignes directrices visent à :

- contribuer à un système de santé et de services sociaux plus inclusif à l'égard de la diversité sexuelle et de genre, conformément à la responsabilité populationnelle des établissements, en saisissant l'occasion de prévenir des situations problématiques vécues par les personnes LGBTQ+ et d'agir sur elles;
- réduire les injustices et à contribuer au maintien et à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être;
- permettre de mieux répondre aux besoins d'adaptation des soins de santé et de services sociaux aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre (LGBTQ+).

Par ailleurs, le Comité national a relevé un manque d'expertise pour répondre à certains besoins plus particuliers (ex. : soutien à l'affirmation de genre), ce qui peut représenter un défi supplémentaire et contraindre une usagère ou un usager à devenir spécialiste de sa propre santé, une situation qui concerne également les membres de son entourage.

1. Ligne directrice 1 – Favoriser un accueil, des milieux et des services inclusifs et sécuritaires :

- Mettre en place des conditions favorisant l'inclusion :
 - Avoir des signes ou des repères visibles démontrant une ouverture (ex. : brochure, affiches, toilettes unisexes ou signes clairs, souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, etc.);
 - Encourager les approches affirmatives ou transaffirmatives, qui privilégient l'usage d'un langage inclusif (non hétérosexiste, neutre, non genré), favorisent l'autodétermination de la personne usagère, soutiennent l'affirmation d'identité et s'assurent du consentement éclairé;
 - Favoriser le respect par le personnel des changements du nom, du prénom et des préférences de pronoms des personnes transgenres et non binaires, et ce, même s'ils sont différents de ceux inscrits sur certains documents officiels;
 - Voir au respect des règles de confidentialité concernant les informations qui relèvent de la vie privée;
 - Favoriser un accompagnement ou une intervention sur tout type de harcèlement, de gestes ou de paroles de violence ou d'intimidation envers une personne usagère ou membre du personnel;
 - Favoriser un milieu de travail inclusif et non discriminatoire.
- Mieux tenir compte de certaines données sur les personnes LGBTQ+;
- Hiérarchiser les services pour la population visée par les chirurgies d'affirmation de genre;
- Offrir un soutien psychosocial en soutien à l'affirmation de genre.

2. Ligne directrice 2 – Favoriser le développement des compétences :

- Former et sensibiliser le personnel :
 - Favoriser l'accès à des formations continues (générales ou spécialisées) et à de la sensibilisation destinée à l'ensemble du personnel (d'accueil, d'intervention, médical, etc.) des établissements sur la diversité sexuelle de genre, sur les conséquences de la discrimination (homophobie, transphobie, etc.), sur les réalités et les besoins de santé et de bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre, ainsi que sur leurs droits;
 - Réaliser des activités, des événements thématiques ou du matériel d'information et de sensibilisation à diverses réalités LGBTQ+, ciblant le personnel, les familles et les proches ainsi que la communauté (ex. : écoles, milieux de travail, milieux communautaires);
 - Favoriser la création de réseaux de personnes alliées, modèles positives et mentores pour le réseau de la santé et des services sociaux et les partenaires communautaires et intersectoriels;
 - Favoriser les pratiques réflexives chez les personnes intervenantes.

3. Ligne directrice 3 – Prendre des engagements clairs dans chaque région sociosanitaire :

- Avoir une personne répondante à l'échelle régionale;
- Adopter une charte régionale inclusive.

La personne répondante aura la responsabilité de coordonner, dans son territoire, la mise en œuvre et le suivi des lignes directrices, en s'assurant de la cohésion et de la liaison avec les autres secteurs transversaux et des principales personnes répondantes (ex. : santé sexuelle, santé des femmes, violence, personnes âgées, jeunesse, etc.), et en collaboration avec les partenaires clés.

4. Ligne directrice 4 – Promouvoir une mobilisation collective pour la mise en œuvre et le suivi :

- Rendre permanent le comité national;
- Assurer une cohérence ministérielle;
- Évaluer les lignes directrices.

2.4.1 Pratiques relatives aux chirurgies d'affirmation de genre

Le MSSS s'est toujours basé sur les standards de soins de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH). Ces standards ont été mis à jour en 2022.

Dès 2009, le MSSS a établi une entente avec le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) qui désignait le Centre métropolitain de chirurgie (CMC) pour effectuer les chirurgies d'affirmation de genre. Cette entente tripartite, renouvelée en 2024, balise les responsabilités de chaque entité ainsi :

- Le CMC est responsable d'évaluer cliniquement les demandes, de s'assurer du respect des standards de soins et de procéder à la planification et à la réalisation des soins pour les cas inclus dans l'entente;
- Le CHUM agit en tant que guichet unique pour procéder à l'analyse des demandes de financement, s'assurer de la conformité des dossiers et assurer un suivi du budget annuel disponible;
- Le MSSS est responsable de déterminer et d'assurer le financement, de définir les orientations et de participer au comité d'exception.

Le CMC est responsable de valider l'admissibilité de la patiente ou du patient selon les standards reconnus :

- Processus d'acceptation détaillé;
- Qualification de la professionnelle ou du professionnel référent approuvé;
- La chirurgie correspond aux chirurgies reconnues :
 - Mastectomie;
 - Vaginoplastie;
 - Orchidectomie;
 - Phalloplastie (construction de l'urètre, implants pénien/testiculaires);
 - Metaïdoplastie (allongement du clitoris, implants testiculaires).

La chirurgie d’affirmation de genre chez les mineures et mineurs est encadrée par le Rapport du Comité d’experts pour l’évaluation des services rendus aux enfants en affirmation de genre au Québec.

Ce rapport précise notamment que la chirurgie génitale est effectuée à partir de 18 ans, tandis que la chirurgie de mastectomie est acceptée à partir de 16 ans.

2.4.2 Autres documents

Deux politiques adoptées par le MSSS mentionnent la diversité de genre de manière implicite :

- Politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (2012);
- Politique nationale de lutte à l’itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir (2014).

Une directive et une pratique adoptées par le MSSS mentionnent la diversité de genre sommairement :

- Cadre de référence sur les mécanismes d’accès en santé mentale (2022);
- Cadre de référence Aire ouverte (2021).

2.5 Éducation primaire et secondaire

2.5.1 Intimidation

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l’instruction publique* et de la *Loi sur l’enseignement privé*, les écoles doivent assurer un environnement sain, exclu de toute forme de discrimination et favorisant l’apprentissage et le développement des élèves. Sanctionnée en 2022, la *Loi sur le protecteur national de l’élève* a également introduit de nouvelles obligations pour les établissements d’enseignement, notamment en lien avec les violences à caractère sexuel. En ce sens, le ministère de l’Éducation (MEQ) a adopté, en 2023, le [Plan de prévention de la violence et de l’intimidation dans les écoles 2023-2028](#) (ministère de l’Éducation [MEQ]), lequel a pour but de favoriser le bien-être à l’école et de prévenir l’intimidation et la violence sous toutes ses formes.

Bien que ce plan d’action ne vise pas spécifiquement les élèves trans ou non binaires, puisque ces jeunes sont particulièrement victimes d’intimidation dans les écoles, les mesures qu’il prévoit les concernent directement.

Les mesures du nouveau plan de prévention se déclinent en quatre grandes actions. D’ici 2025, des mesures seront déployées en lien avec ces axes :

- Documenter : Pour analyser et comprendre les situations de violence à l’école afin de planifier les bonnes actions à mettre en œuvre selon les différents besoins et contextes :
 - Documenter les événements de violence et d’intimidation en milieu scolaire pour obtenir des données claires et précises qui permettront au MEQ de mieux comprendre, prévenir et agir selon les différentes situations dans les écoles;
- Former : Pour assurer le sentiment de bien-être chez les élèves et le personnel scolaire, développer les compétences personnelles et sociales de chacun et prévenir la violence à l’école :

- Former les élèves afin qu'ils développent plus de compétences personnelles, sociales et émotionnelles. Tous les jeunes bénéficieront de ces apprentissages pendant leur parcours scolaire et tout au long de leur vie;
- Former des enseignants et du personnel scolaire pour qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires afin de bien soutenir le développement de ces mêmes compétences chez leurs élèves;
- Sensibiliser : Pour solliciter l'attention et l'implication de la population en matière de prévention de la violence et de bien-être à l'école :
 - Déployer une campagne de publicité qui vise la prévention de la violence et de l'intimidation pour sensibiliser la population du Québec, incluant les parents, et transmettre les messages importants concernant notamment la prévention de la violence et de l'intimidation;
 - Organiser une semaine annuelle pour la prévention de la violence et la promotion du bien-être à l'école dans le but de prendre un temps d'arrêt et d'échanger sur les différentes initiatives et les expériences vécues au cours de l'année scolaire, d'ajuster les actions à venir et ainsi réduire le nombre d'événements de violence et améliorer le sentiment de bien-être de tous à l'école;
 - Bonifier le Programme de prévention de la délinquance par le sport, les arts et la culture du ministère de la Sécurité publique, qui vise à offrir des occasions supplémentaires aux jeunes en difficulté et à diminuer les risques de parcours délinquant;
 - Bonifier la ligne RENFORT du ministère de la Sécurité publique, un service téléphonique offert aux familles et aux intervenants scolaires afin de répondre aux préoccupations en lien avec la violence armée et d'offrir des ressources selon le besoin;
- Soutenir : Pour offrir aux écoles un accompagnement soutenu et efficace en matière de prévention de la violence et de l'intimidation et de promotion de la santé mentale positive :
 - Former et déployer des équipes d'intervention dans les établissements scolaires à risque élevé de violence pour bien les soutenir et les accompagner;
 - Mettre en place, dans chaque centre de services scolaire et commission scolaire ainsi que dans le réseau privé, une ressource professionnelle responsable de la coordination de la mise en œuvre des actions du Plan de prévention de la violence et de l'intimidation;
 - Déployer un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour s'assurer que tous les éléments inscrits dans la Loi [sur l'instruction publique] sont inclus et pour répondre adéquatement et plus rapidement aux différents besoins des écoles;
 - Un modèle de plan de lutte contre l'intimidation et la violence, qui s'assure de répondre à l'ensemble des exigences légales, et qui propose des actions appuyées sur les bonnes pratiques issues de la recherche, sera rendu disponible au réseau incessamment et son utilisation sera ultimement rendue obligatoire;
 - Exiger qu'un protocole d'urgence soit prévu dans chaque établissement scolaire en cas d'événements majeurs de nature violente pour que tous les milieux aient des directives claires

de façon à bien agir lorsque surviennent de tels événements (ex. : bagarre, bagarre générale, désorganisation d'un élève occasionnant des blessures).

Afin de soutenir les milieux scolaires, le MEQ a récemment diffusé une formation en ligne sur la violence et l'intimidation basée sur les données probantes issues de la recherche.

De plus, le MEQ soutient les milieux scolaires par le déploiement d'agentes et d'agents de soutien régional au dossier du climat scolaire, de la prévention de la violence et de l'intimidation (ASR-CVI), qui sont en place dans toutes les régions du Québec et qui sont formés pour soutenir les centres de services scolaires concernant, notamment, l'application des obligations légales liées à la promotion d'un bon climat scolaire et à la prévention de la violence et de l'intimidation.

2.5.2 Diversité sexuelle et de genre

Plus précisément en lien avec les élèves trans et non binaires, le guide [Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre – Guide à l'intention des milieux scolaires](#) (MEQ, 2021) vise à permettre aux milieux scolaires de favoriser l'inclusion et la réussite de tous les élèves, ainsi que la qualité des milieux de vie et d'apprentissage. Principalement destiné aux gestionnaires du réseau scolaire, il rappelle notamment les encadrements légaux actuels qui placent l'élève et les membres de l'équipe éducative au cœur de la réflexion liée à l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre.

Le guide prévoit que la mise en place de mesures de soutien et d'accompagnement devrait impliquer la collaboration entre l'équipe-école, la mineure ou le mineur trans ou non binaire et ses parents. Ceci devrait notamment être prévu si cette personne a moins de 14 ans ou, si elle a 14 ans ou plus, s'il est nécessaire d'obtenir son accord avant d'impliquer ses parents dans les mesures d'accompagnement qui pourraient être prises par l'établissement. L'école encourage la collaboration avec les parents dans la mesure du possible, mais s'assure également de jouer le rôle de filet de sécurité pour l'élève, notamment lorsque sa famille n'est pas disposée à le faire.

Les principes évoqués sont les suivants :

- Le seul indicateur fiable de l'identité de genre d'une personne trans ou non binaire est son auto-identification;
- L'intégrité des élèves trans ou non binaires et leur droit à la dignité, à l'égalité et au respect doivent être protégés;
- Les mesures de soutien envers la personne trans ou non binaire ne devraient pas faire en sorte qu'elle subisse des contraintes supplémentaires, par exemple qu'elle soit isolée, marginalisée ou pénalisée;
- Le droit de chaque élève ou adulte trans ou non binaire à la confidentialité et au respect de sa vie privée doit être préservé;
- Le respect de la confidentialité est d'une importance capitale. Il importe de vérifier les besoins et les volontés explicites de l'élève, et de ses parents si l'élève a moins de 14 ans, en matière de confidentialité;
- Les mesures mises en place pour ces personnes, jeunes et adultes, doivent être guidées par leur vécu, leurs besoins, leurs expériences et leur volonté explicite;

- La collaboration entre l'équipe-école, l'élève et ses parents requiert l'écoute des besoins et des préoccupations de l'élève. Les mesures mises en place par un milieu scolaire devraient être déterminées au cas par cas en vue de répondre aux besoins de chaque personne de la meilleure manière possible.

Il est souligné que des mesures inclusives et de soutien peuvent éviter à l'élève trans ou non binaire de vivre des situations d'intimidation, de harcèlement, de discrimination, d'homophobie, de transphobie et d'exclusion. De plus, il est fait mention qu'il appartient à chaque milieu d'offrir un accueil inclusif aux élèves, aux adultes et aux familles pour favoriser une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre en milieu scolaire.

- Prévoir de la formation à l'intention des membres du personnel scolaire pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances à l'égard des réalités des jeunes de la diversité sexuelle et de genre ainsi que pour répondre à leurs questionnements et à leurs préoccupations :
 - accompagner les élèves et le personnel scolaire dans la mise en œuvre de pratiques inclusives à l'égard des réalités de la diversité sexuelle et de genre, empreintes d'ouverture et de respect et centrées sur les besoins des élèves trans et non binares;
 - adopter un vocabulaire inclusif et utiliser, notamment dans les situations d'apprentissage, des exemples qui témoignent de la diversité sexuelle et de genre et de la diversité des familles;
- Adapter le code de vie et le plan de lutte pour qu'ils présentent des pratiques inclusives envers toutes les personnes qui fréquentent l'école, dont les élèves, les membres du personnel et les familles de la diversité sexuelle et de genre :
 - adapter le code vestimentaire pour en extraire les marqueurs de genre;
 - permettre à la personne trans ou non binaire de porter les vêtements qu'elle considère comme cohérents avec l'expression de son identité de genre;
 - prévoir des lieux d'intimité neutres permettant le libre choix des élèves et du personnel;
- Assurer l'accès à des ressources éducatives non stéréotypées dans lesquelles sont abordées différentes réalités de la diversité sexuelle, de genre et des familles;
- Adopter une attitude de sensibilité et de flexibilité centrée sur les besoins de l'élève :
 - favoriser la pleine participation de l'élève trans ou non binaire à l'ensemble des activités proposées par l'école, dont le cours d'éducation physique et à la santé et les activités parascolaires;
 - éviter la répartition des élèves en fonction de leur sexe assigné à la naissance ou de leur genre, notamment lors d'activités de formation liées à la sexualité, et faire preuve de créativité dans l'organisation d'équipes de travail ou de jeu et dans le choix de matériel destiné aux élèves;
- Soutenir l'élève trans ou non binaire dans sa façon de s'identifier et de s'exprimer :
 - utiliser, s'il y a lieu, le prénom et le pronom choisis par l'élève trans ou non binaire;
 - évaluer la nécessité de mentionner le sexe ou le genre des jeunes dans les documents internes de l'établissement d'enseignement;

- mettre en place un processus visant à faciliter le changement du prénom et de la mention du sexe de l'élève dans les documents internes;
- apporter, dans la mesure du possible, des ajustements au système informatique en vue de tenir des dossiers conformes aux encadrements légaux;
- Protéger la confidentialité des informations concernant l'élève trans ou non binaire;
- Établir au besoin, à l'interne ou à l'externe, une collaboration avec des ressources professionnelles qualifiées relevant du milieu scolaire, de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu communautaire, que ce soit pour la sensibilisation, l'éducation, la prévention ou l'accompagnement;
- Informer et sensibiliser les parents aux réalités des jeunes trans et non binaires;
- Soutenir la formation d'un comité ou de groupes d'élèves pouvant constituer des lieux d'échange sur la diversité sexuelle et de genre dans les établissements.

Un soutien et un accompagnement sont offerts en ce sens aux établissements scolaires :

- Les ASR-CVI, évoqués précédemment, assurent le suivi des différentes mesures élaborées dans le cadre de plans d'action ministériels et gouvernementaux visant notamment une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre et de la diversité des familles;
- Le MEQ offre aussi de la formation et du soutien aux établissements d'enseignement pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité. Ces contenus ont été élaborés dans le respect de la diversité sexuelle et de genre. Ils permettent entre autres de sensibiliser les élèves à l'identité et à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, aux rôles sociaux et aux stéréotypes sexuels².

Par ailleurs, pour favoriser l'égalité et assurer un milieu sain et sécuritaire, les informations permettant d'identifier le genre de l'élève ont été retirées du code permanent. En outre, les systèmes informatiques ont été ajustés pour intégrer la valeur X dans les informations du dossier de l'élève portant sur l'identification des parents.

2.5.3 Éducation à la sexualité

L'école québécoise a une responsabilité en matière d'éducation à la sexualité depuis l'implantation du cours *Formation personnelle et sociale* (FPS), qui a été offert à compter des années 1980 jusqu'au début des années 2000. À la suite de son retrait, l'éducation à la sexualité devait être prise en charge par le personnel enseignant et les autres intervenantes et intervenants de l'équipe-école selon la planification et les modalités déterminées par l'école.

En 2018, des contenus en éducation à la sexualité ont été rendus obligatoires pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Des contenus étaient également disponibles pour les élèves du préscolaire. Ces contenus ont été élaborés selon une vision globale et positive de la sexualité. Ils permettent non seulement d'acquérir des connaissances, mais aussi de développer des attitudes et des comportements respectueux

² Il est à noter que, depuis la publication du Guide, la majorité des contenus obligatoires en éducation à la sexualité ont été intégrés au nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise* (voir la section suivante sur l'éducation à la sexualité).

et égalitaires. Ils s'appuient sur des valeurs telles que l'égalité des femmes et des hommes, le respect de la diversité, le respect de l'intégrité physique et psychique, le sens des responsabilités et le bien-être. Les contenus en éducation à la sexualité sont répartis par thèmes :

- Globalité de la sexualité
- Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales
- Vie affective et amoureuse
- Agression sexuelle et violence sexuelle
- Agir sexuel
- Croissance sexuelle humaine et image corporelle
- Grossesse et naissance
- Infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), et grossesse.

Ces contenus ont été élaborés par un comité consultatif mis sur pied par le MEQ en 2015, constitué de membres délégués représentant les centres de services scolaires, leurs directions générales, les directions d'écoles, les syndicats du corps enseignant, la Fédération des comités de parents, des expertes et experts de l'éducation à la sexualité et des professionnelles et professionnels d'autres ministères et organismes. La Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation a été consultée à ce sujet.

Les contenus ont été développés de façon à répondre aux besoins des enfants ainsi qu'à ceux des adolescentes et adolescents, et de manière à respecter leur âge et leur niveau de développement. Ils s'appuient également sur les orientations scientifiques et les recommandations d'instances reconnues, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Sexuality Information and Education Council of the United States (SIECUS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Pour appuyer l'offre des contenus en éducation à la sexualité, le MEQ soutient et accompagne les responsables du dossier en éducation à la sexualité des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privé. Le MEQ a d'ailleurs produit plusieurs documents de soutien pour outiller le personnel scolaire dans la mise en œuvre de ces contenus. Entre autres, des canevas pédagogiques ont été conçus de façon à offrir, notamment, des informations sur le développement psychosexuel, les éléments de contenus, la posture à adopter et les ressources complémentaires à consulter.

La majorité des contenus en éducation à la sexualité implantés en 2018 sont désormais intégrés au nouveau programme d'études [Culture et citoyenneté québécoise](#) (CCQ) au primaire et au secondaire, lequel remplace le programme *Éthique et culture religieuse*. Le programme CCQ a été déployé de façon facultative pour l'année 2023-2024 et est obligatoire dans toutes les écoles depuis l'année 2024-2025. Notons que certains contenus en éducation à la sexualité demeurent obligatoires en dehors du programme CCQ, notamment pour les élèves qui n'ont pas ce programme à leur grille-matière (par exemple, les élèves de 3^e secondaire ou les élèves handicapés par une déficience intellectuelle sévère).

Le programme CCQ permet d’aborder des notions en lien avec la sexualité à partir de compétences de pensée critique (une au primaire, deux au secondaire, appuyées sur la démarche de recherche en sciences sociales et la pensée éthique) qui visent le développement de savoir-faire permettant aux élèves de développer une pensée autonome et d’interroger de façon critique les différentes informations qui leur parviennent à propos de la sexualité. Le programme permet aux élèves d’acquérir des connaissances valides, d’étudier méthodiquement les questions qui les intéressent et de déployer une réflexion éthique rigoureuse qui s’inscrit dans le dialogue avec les autres.

Parmi l’ensemble des contenus de formation reliés à la sexualité, quelques-uns abordent directement la question de l’identité de genre : en 5^e année du primaire (dans l’élément de contenu plus large « Dimensions de l’identité ») et en 1^{re} secondaire (comme notion associée avec les concepts obligatoires « Dimensions de l’identité » et « Socialisation de genre »).

Un [processus d’élaboration et de validation](#) complexe a été mis en place pour assurer la rigueur et la qualité du programme CCQ, impliquant notamment une validation scientifique auprès d’experts dans les domaines de référence du programme (sociologie et philosophie éthique), ainsi que d’experts en sexologie. L’Ordre professionnel des sexologues du Québec a également été consulté à plusieurs moments dans le processus d’élaboration de ce programme.

Depuis 2022-2023, le MEQ déploie une offre de formation abondante pour soutenir le personnel enseignant dans l’appropriation du programme. En 2023-2024, le Ministère a déployé plus de 40 formations pour soutenir le personnel scolaire dans l’appropriation des nouveaux éléments du programme. En novembre 2024, dix-huit formations ont été rendues disponibles sur la chaîne YouTube du MEQ pour soutenir l’enseignement du programme CCQ.

En 2023-2024, trois formations portant spécifiquement sur des éléments de contenu associés à la sexualité ont été offertes. Deux d’entre elles portaient notamment sur les éléments relatifs au sexe et au genre ainsi qu’à la prévention de la violence sexuelle, pour le programme au primaire et pour celui du secondaire. La troisième formation était consacrée aux défis didactiques en matière d’éthique et aux notions liées à la sexualité dans le programme offert au secondaire. Celles-ci sont disponibles en ligne pour le personnel scolaire. En 2024-2025, l’offre de formation du MEQ comprend également une formation sur les rapports égaux et une autre sur la flexibilité pédagogique, qui abordera les contenus relatifs à la sexualité, toutes deux à venir à l’hiver 2025.

De plus, le MEQ continue de soutenir les personnes responsables du dossier de l’éducation à la sexualité ainsi que les conseillères et conseillers pédagogiques présents dans les commissions scolaires, les centres de services scolaires et les établissements d’enseignement privés. Ces personnes ont le rôle de former et d’accompagner le personnel scolaire pour la mise en œuvre du programme et de l’éducation à la sexualité qui y est intégrée.

2.5.4 Aménagements

Outre le [Guide de planification immobilière – établissements scolaires primaires](#) et le [Guide de planification immobilière – établissements scolaires secondaires](#) produits par le MEQ, qui portent sur la diversité au sens large sans aborder précisément la thématique de la diversité de genre, certains organismes scolaires se sont dotés de leurs propres lignes directrices pour guider l’aménagement des espaces dans le respect de la diversité sexuelle et de genre.

La [*Directive du ministre de l'Éducation concernant l'aménagement des toilettes et des vestiaires dans les bâtiments des centres de services scolaires où sont dispensés les services d'enseignement*](#) (2024) fait mention des toilettes et des vestiaires. En vertu de cette directive, les toilettes et les vestiaires construits ou rénovés par les centres de services scolaires doivent désormais être genrés avec une distinction fille/garçon. Ni toilette ni vestiaire mixtes ne peuvent donc être conçus lors de projets de construction ou de rénovation. Les centres de services scolaires sont également tenus de fournir des espaces d'apprentissage sains et sécuritaires permettant aux élèves d'évoluer, à l'abri de toute forme de violence et d'intimidation. Cette directive s'applique à tout projet futur et à tout projet dont la conception était à un stade d'avancement inférieur à 30 % au moment de son entrée en vigueur.

2.6 Enseignement supérieur

2.6.1 Violences à caractère sexuel

Le Plan d'action visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027, porté par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), a pour but de :

- bonifier le soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de leurs obligations liées à l'application de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- poursuivre le changement de culture soutenu par la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022, pour que ces établissements soient des milieux d'études, de travail et de vie exempts de violences à caractère sexuel, où toutes et tous ont droit au respect de leur dignité et de leur intégrité physique.

Sans viser explicitement les personnes issues des minorités sexuelles et de genre, ce plan d'action reconnaît que les violences à caractère sexuel les touchent particulièrement. Il se décline en 3 axes d'intervention et comporte 11 mesures, dont celles-ci :

- Soutenir les établissements dans la mise en place d'activités de formation obligatoires visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel, pour la communauté étudiante et les membres du personnel;
- Renforcer la sécurité des personnes par l'aménagement sécuritaire des milieux d'enseignement supérieur;
- Poursuivre l'offre de services spécialisés de soutien psychosocial (guichet unique) à toute personne qui est aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel;
- Mener une enquête nationale concernant les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, tant auprès de la communauté étudiante qu'auprès des membres du personnel.

En lien avec ce plan d'action, le MES finance les universités, les cégeps et les collèges privés subventionnés afin que chaque établissement offre des services spécialisés de soutien psychosocial à toute personne qui le fréquente et qui est aux prises avec une situation liée aux violences à caractère sexuel.

Il soutient également les établissements d'enseignement supérieur en publiant des guides pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique institutionnelle en matière de violences sexuelles. Soulignons qu'à cet égard, il a publié le [Guide d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur](#). Ce guide rappelle, notamment, que chaque politique doit tenir compte des personnes plus à risque de subir des violences à caractère sexuel, telles que les personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, par exemple en reconnaissant que ces groupes sont plus vulnérables et en s'assurant que les intervenantes et intervenants sont sensibilisés à ces enjeux.

Enfin, le MES a soutenu la réalisation du rapport [La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des campus d'enseignement supérieur](#), rendu disponible depuis aux établissements. Ce rapport présente des principes d'aménagement sécuritaire et de bonnes pratiques y étant associées.

2.6.2 Santé mentale

En matière de santé mentale, le MES a adopté, en 2021, le [Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur](#). Ce plan d'action prend en compte la diversité de la population étudiante et des besoins qu'elle peut rencontrer. Dans cette perspective, la réalité des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre est prise en considération, notamment parce qu'il est reconnu que les personnes qui s'identifient à la communauté LGBTQIA+ éprouvent des niveaux de détresse plus élevés que les personnes qui ne s'y identifient pas. Parmi les personnes appartenant à ce groupe, certaines pourraient être plus à risque de décrocher en raison des violences subies ainsi que des différents types de discrimination dont elles sont victimes, notamment les personnes trans et non binaires. En outre, elles seraient plus susceptibles de consommer des drogues de façon excessive et de présenter d'autres comportements mettant leur santé à risque.

Ainsi, le troisième axe d'intervention de ce plan d'action vise justement à prévenir l'apparition de symptômes de détresse psychologique et de troubles mentaux chez les membres de la population étudiante, dont celles et ceux issus de la diversité sexuelle et de genre.

Le MES s'est également engagé à doter l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de balises communes en matière de santé mentale étudiante, qui seront intégrées dans un cadre de référence national, et à élaborer une offre de formation sur l'inclusion et la santé mentale des populations étudiantes ayant des besoins particuliers, dont les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.

2.6.3 Diversité sexuelle et de genre

Plus précisément en lien avec la diversité sexuelle et de genre, considérant que les personnes trans et non binaires sont parmi les plus visées par les diverses formes de discrimination et de violence, ce qui en fait une population à risque de décrocher, et que celles qui vivent une transition durant leur parcours académique sont aussi susceptibles d'abandonner ou de reporter leurs études, l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur a diffusé le guide [Diversité sexuelle et de genre en enseignement supérieur](#), lequel propose des moyens de reconnaître cette diversité sur les plans suivants :

- Institutionnel et administratif : utilisation du prénom choisi et des pronoms correspondant à l'auto-identification, espaces non genrés, appui institutionnel des groupes et associations étudiantes LGBTQ et accessibilité du processus de plainte;

8. Plus de 125 fiches terminologiques associées à la diversité sexuelle et de genre (comme [identité de genre](#), [personne non binaire](#) et [morinommer](#)).

Avis de recommandation émis par l'Office québécois de la langue française

9. [Féminisation des appellations de personnes et rédaction épiciène](#) (Gazette officielle du Québec, 7 juillet 2018, 150^e année, n^o 27, p. 418.).

FAMILLE

10. Thérapies de conversion – Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine – 2023

[Thérapies de conversion | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

11. Prévenir les thérapies de conversion – capsules produites par la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres pour le compte du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine – 2023

[Prévenir les thérapies de conversion – YouTube](#)

12. Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion – Office des professions du Québec – 2023

[Plan d'action gouvernemental – Office des professions du Québec](#)

13. Foire aux questions : thérapies de conversion – Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse – 2023

[Foire aux questions | Thérapies de conversion | Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse \(cdpdj.qc.ca\)](#)

14. Les pratiques de conversion au Québec : les données de l'enquête Sexe au présent 2019-2020 – Fiche synthèse produite par l'Université de Montréal pour le compte du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine – 2023

[Sex Now FR 7juillet \(qollab.ca\)](#)

15. Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage – Institut national de santé publique du Québec – 2023 (1992)

[Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, de leurs familles et de leur entourage | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)

16. La diversité familiale. Pour en savoir plus sur les familles LGBT – ministère de la Famille – 2019

[La diversité familiale Pour en savoir plus sur les familles LGBT \(gouv.qc.ca\)](#)

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

17. Recension descriptive des outils d'intervention en santé et services sociaux auprès des personnes LGBTQ+ – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, Université du Québec à Montréal, pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux – 2022

[Tableaux des outils \(ugam.ca\)](#) (p. 12; 22; 30; 38; 40; 43; 46; 48-54; 56-59; 63; 74-76; 92; 99; 101; 106; 113-114; 120; 124-132; 135-136; 140-141; 144; 150-153; 159-161)

18. Comprendre la diversité sexuelle et la pluralité des genres – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2022

[Comprendre la diversité sexuelle et la pluralité des genres | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

19. Diversité sexuelle et pluralité des genres – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2022

[Diversité sexuelle et pluralité des genres – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

20. Pour que diversité rime avec dignité – Aide-mémoire sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres des personnes âgées – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2020

[20-830-34W.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

21. Adapter les interventions – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Adapter les interventions – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

22. Interventions auprès des jeunes personnes LGBTQ+ et de leur entourage – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Interventions auprès des jeunes personnes LGBTQ+ et de leur entourage – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

23. Interventions auprès des parents d’une jeune personne LGBTQ+ – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Interventions auprès des parents d’une jeune personne LGBTQ+ – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

24. Interventions pour des milieux favorables aux jeunes personnes LGBTQ+ – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Interventions pour des milieux favorables aux jeunes personnes LGBTQ+ – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

25. Interventions auprès des personnes adultes LGBTQ+ – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Interventions auprès des personnes adultes LGBTQ+ – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

26. Interventions auprès des personnes âgées LGBTQ+ – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2023

[Interventions auprès des personnes âgées LGBTQ+ – Santé et bien-être des personnes LGBTQ+ – Professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

27. La diversité sexuelle et de genre – Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik – 2023

[La diversité sexuelle et de genre | Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik \(nrbhss.ca\)](http://nrbhss.ca)

28. Prévention du suicide – Guide de bonnes pratiques à l’intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2011

[Prévention du suicide – Guide de bonnes pratiques à l’intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux \(gouv.qc.ca\) \(p. 59-60; 70\)](http://gouv.qc.ca)

29. Fiche synthèse sur la problématique du suicide chez les minorités sexuelles et de genre – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, pour le compte du Bureau du coroner du Québec du ministère de la Sécurité publique – 2016

[Fiche synthèse | Problématique du suicide chez les minorités sexuelles et de genre – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres \(uqam.ca\)](http://uqam.ca)

30. Formations en ligne Trans-diversité – Université de Montréal – 2022

[Trans•diversité 2 : santé et services sociaux – Cours – catalogue.edulib.org](http://catalogue.edulib.org)

DOCUMENTS RÉGIONAUX ET LOCAUX

Certains établissements du RSSS ont rendu disponibles des dépliants d’information et de sensibilisation ou autre matériel de même nature. La liste ci-dessous en représente un échantillon.

Un travail de collecte d’information incluant tous les documents de ce type sera lancé par le MSSS au cours de l’exercice 2024-2025.

31. Réseau des Allié.e.s de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres – CISSS de la Gaspésie – 2023

[Réseau des Allié.e.s de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

32. Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide. Outil de sensibilisation – ministère de la Santé et des Services sociaux – 2016

33. Charte d’engagement sur l’inclusion des personnes de la diversité sexuelle et de genre – CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal – 2021

[Charte d’engagement sur l’inclusion des personnes de la diversité sexuelle et de genre | CIUSSS du Centre-Sud-de-l’Île-de-Montréal \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

34. Comment mieux intervenir auprès des personnes LGBTQ migrantes et racisées – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal/Institut universitaire SHERPA Sherpa/Clinique Mauve – 2021

[Formation « Comment mieux intervenir auprès des personnes LGBTQ migrantes et racisées » \(sherpa-recherche.com\)](http://sherpa-recherche.com)

35. Réalités et besoins des personnes âgées LGBTQ – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l’Île-de-Montréal – 2021

[3184 Capsulepromo LGBT aînés on Vimeo](https://www.youtube.com/watch?v=3184)

36. Aide-mémoire pour une approche inclusive auprès de personnes âgées LGBTQ+ – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal – 2021

[Aide memoire personnes ainees LGBTQ.png \(1920x1080\) \(creges.ca\)](#)

37. Ressources gratuites pour personnes de la pluralité des genres ou en questionnement sur leur identité de genre – CIUSSS de la Capitale-Nationale – 2019

[ListesRessourcesTrans2021 \(gouv.qc.ca\)](#)

ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

38. Référentiel de compétences professionnelles : profession enseignante – ministère de l'Éducation – 2020

[Référentiel de compétences professionnelles – Profession enseignante \(quebec.ca\)](#) (p. 15-16)

39. Guide des pratiques d'ouverture à la diversité sexuelle et de genre en milieu collégial et universitaire – Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM pour le compte du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – 2016

[upload files Guide-final-francais-graphiste-2.pdf \(uqam.ca\)](#)

(p. 8-9; 11; 13-15; 18-22; 24-26; 32-33)

40. Mieux connaître la diversité liée au genre, au sexe et à l'orientation sexuelle – Fédération des cégeps – 2019

41. Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation – Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires – 2017

DOCUMENTS RÉGIONAUX ET LOCAUX

42. Référentiel : Soutien aux élèves trans. Pour favoriser des milieux sains, sécuritaires et inclusifs dans le respect des droits et des libertés – Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys – 2021

[Referentiel SoutienElevesTrans PropositionB-MontageComplet_VF-PagesSimpl....pdf \(servicescsmb.com\)](#)

43. Politique et directives relatives aux élèves transgenres – Central Quebec School Board – 2019

[0f8f50ec-cee7-234f-2607-42a36d1a8ee2 \(cqsb.qc.ca\)](#)

44. Cadre de référence relatif aux mesures de soutien et à la gestion des dossiers des élèves transgenres et non binaires – Commission scolaire du Chemin-du-Roy – 2018

[CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX MESURES DE SOUTIEN ET À LA GESTION DES DOSSIERS DES ÉLÈVES TRANSGENRES ET NON BINAIRES \(gouv.qc.ca\)](#)

45. Lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal – Centre de services scolaire de Montréal – 2017

[lignes-directrices-transgenres.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)

46. Guide évolutif pour l'inclusion des diversités sexuelles et de genre – Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries – 2022

CSS Des Grandes- Seigneuries : [2022-12-07-Guide-evolutif-pour-inclusion-diversites-sexuelles-genre WEB.pdf](#)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

47. Formations en ligne Trans-diversité – Université de Montréal – 2019

[Trans•diversité - Cours - catalogue.edulib.org](#)

DOCUMENTS RÉGIONAUX ET LOCAUX

48. [Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre](#) – Université de Sherbrooke – 2019
<https://www.usherbrooke.ca/decouvrir/fileadmin/sites/decouvrir/documents/direction/directives/2600-079.pdf>

49. [Directive relative au choix du prénom, du nom ou du genre](#) – Université du Québec à Rimouski – 2022

IMMIGRATION

50. Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec – ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Intégration – 2017 (2008)

[Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec : guide d'information / ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion; recherche et rédaction : Olivier Roy | BANQ numérique](#) (p. 3-73)

51. Répertoire des ressources pour personnes immigrantes et réfugiées de minorités sexuelles – ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – 2015 (2014)

[COU_B-0050-FR_MP1.indd \(banq.qc.ca\)](#) (p. 22)

52. L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel – ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – 2015

[L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : comprendre les réalités, agir sur les préjugés. Document d'information à l'intention des intervenantes et intervenants / réalisé par la Direction générale des politiques et programmes de participation et d'inclusion, avec la collaboration de la Direction des communications, du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion | BANQ numérique](#) (p. 7 et ss)

EMPLOI

53. Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et ministère du Travail – 2016 (2014)

[Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail \(gouv.qc.ca\)](#) (p. 14)

54. Accueillir la diversité des sexes et des genres au travail – ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Université Laval (formation Brio) – 2021

TOURISME

55. Voyageurs LGBTQ+ – ministère du Tourisme – 2023

[Voyageurs LGBTQ+ | Infos utiles | Bonjour Québec \(bonjourquebec.com\)](#)

AUTRES THÉMATIQUES

56. Portrait régional de la vitalité des ressources LGBT+ au Québec – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres et Conseil québécois LGBT, pour le compte du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – 2022

[Portrait-resslgbt-chaire2020-FINAL-print.indd \(uqam.ca\)](#) (p. 26 et 30)

DOCUMENTS GÉNÉRAUX ET STATISTIQUES

57. Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité – Institut national de santé publique du Québec – 2022 (1992)

[Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)

58. Bien-être et inclusion des personnes LGBT+ au Québec : une analyse secondaire de données d'enquêtes populationnelles et d'échantillons de volontaires – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres, Université du Québec à Montréal, pour le compte du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie – 2022

[Rapport Bien-Etre WEB FINAL.pdf \(uqam.ca\)](#) (pp. 13; 16; 20; 29-49; 51-52; 55-65)

59. Diversité de genre : le Québec et les RMR – Institut de la statistique du Québec – 2023

[Diversité de genre – Le Québec et les RMR \(quebec.ca\)](#)

60. Diversité de genre – Institut de la statistique du Québec – 2022

[Diversité de genre \(quebec.ca\)](#)

61. Enquête téléphonique sur la perception et les attitudes de la population québécoise à l'égard des réalités LGBT – ministère de la Justice – 2017

[Rapport : ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE SUR LA PERCEPTION ET LES ATTITUDES DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE À L'ÉGARD DES RÉALITÉS LGBT \(quebec.ca\)](#) (p. 8-10; 12; 15-21; 23-24; 27)

62. Évaluation de la campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie : rapport final – SOM pour le compte du ministère de la Justice – 2013

[Évaluation de la campagne de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie : rapport final présenté au ministère de la Justice du Québec | BAnQ numérique](#) (p. 11, 16 et 20)

63. Lexique sur la diversité sexuelle et de genre – Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine – 2023

[Lexique sur la diversité sexuelle et de genre \(quebec.ca\)](#)

64. Glossaire – Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres de l’UQAM pour le compte du Bureau du coroner du Québec du ministère de la Sécurité publique – 2017

[Définitions sur la diversité sexuelle et de genre \(uqam.ca\)](#)

BILANS DE PLAN D’ACTION

65. Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022 : Bilan des réalisations 2020-2021 – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du ministère de la Justice – 2020

[Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022 • Bilan 2020-2021 \(quebec.ca\)](#)

66. Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022 : Bilan des réalisations 2019-2020 – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du ministère de la Justice – 2020

[Bilan des réalisations • Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2019-2020 \(quebec.ca\)](#)

67. Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022 : Bilan des réalisations 2017-2018 – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du ministère de la Justice – 2019

68. Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2011-2016 : Bilan des réalisations – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du ministère de la Justice – 2017

[Bilan des réalisations • Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie 2011-2016 \(quebec.ca\)](#)

69. [Bilan des réalisations au 31 mars 2022 – Plan d’action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 \(quebec.ca\)](#)

Plan d’action gouvernemental de lutte contre l’homophobie et la transphobie 2017-2022 : Bilan des réalisations 2020-2021 – Bureau de lutte contre l’homophobie et la transphobie du ministère de la Justice – 2022

ANNEXE 2 – COMPARAISON ENTRE LE QUÉBEC ET LE RESTE DU CANADA

TABLEAU 1. INITIATIVES OU MESURES COMMUNES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D’INTERVENTION ET PROVINCES OU TERRITOIRES AU CANADA, ET ENCADREMENT LÉGAL, PLANS D’ACTION OU DIRECTIVES AU QUÉBEC³

Domaine d’intervention	Engagement ou mesure	Province ou territoire	Québec Encadrement légal, plan d’action ou directive
Sécurité	Placer les personnes détenues transgenres en fonction de leur genre ou de leur préférence, à moins qu’il existe des problèmes prépondérants et de sécurité qui ne peuvent être résolus.	Yukon, Ontario, Colombie-Britannique	
Santé	Améliorer l’accès aux soins de santé et aux services de santé mentale et de bien-être.	Yukon	Des lignes directrices ont été élaborées pour la prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les services de santé et services sociaux.
	Limiter l’accès aux soins d’affirmation de genre pour la population mineure.	Alberta (projet de loi déposé)	
Éducation	Améliorer et soutenir les initiatives de lutte contre l’intimidation dans les écoles.	Colombie-Britannique, Ontario, Île-du-Prince-Édouard, Alberta, Yukon	Le Plan de prévention de la violence et de l’intimidation dans les écoles a pour but de favoriser le bien-être à l’école et de prévenir l’intimidation et la violence sous toutes leurs formes. Un modèle de plan de lutte contre l’intimidation et la violence sera également mis à la disposition du réseau incessamment, et son utilisation sera ultimement rendue obligatoire. De plus, des agentes et agents de soutien régionaux au dossier du Climat scolaire, de la prévention de la violence et de l’intimidation sont en place dans toutes les régions du Québec pour soutenir les centres de services scolaires.
	Former et outiller le personnel enseignant sur la question de l’identité de genre.	Colombie-Britannique, Yukon	

³ Seuls les provinces ou territoires qui ont mis de l’avant une initiative particulière ou une mesure spécifique sont listés. Il ne s’agit pas d’une recension exhaustive.

TABLEAU 1. INITIATIVES OU MESURES COMMUNES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PROVINCES OU TERRITOIRES AU CANADA, ET ENCADREMENT LÉGAL, PLANS D'ACTION OU DIRECTIVES AU QUÉBEC³

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Province ou territoire	Québec Encadrement légal, plan d'action ou directive
	Prodiguer une éducation à la sexualité comportant, notamment, des notions sur l'identité de genre.	Colombie-Britannique, Ontario	La plupart des notions en éducation à la sexualité sont désormais intégrées au nouveau programme d'études <i>Culture et citoyenneté québécoise</i> (CCQ), qui est entré en vigueur en septembre 2024. Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a produit plusieurs documents de soutien pour outiller le personnel scolaire dans la mise en œuvre de ces contenus. Il propose notamment des canevas pédagogiques avec des informations sur le développement psychosexuel, la posture à adopter et des ressources complémentaires à consulter, entre autres choses.
	Rendre disponibles des ressources destinées aux parents sur l'identité de genre dans les écoles et les bonnes pratiques pour accompagner leurs enfants dans ses apprentissages.	Colombie-Britannique	
	Offrir aux élèves l'accès à des toilettes et vestiaires neutres.	Manitoba, Yukon	En mai 2024, le ministre de l'Éducation a diffusé sa directive sur les toilettes mixtes dans les écoles primaires et secondaires. Cette directive établit qu'il est interdit de convertir les blocs sanitaires en toilettes mixtes dans les écoles et d'en aménager dans la construction des nouvelles écoles. Des toilettes universelles seront cependant mises à la disposition des élèves.
	Améliorer le soutien offert aux élèves de la diversité sexuelle et de genre ainsi qu'à leurs familles, en leur offrant notamment des services-conseils ciblés en santé mentale.	Ontario	
Famille	Redonner davantage de poids aux droits des parents et limiter les droits des enfants en matière de changements de prénom et de soins transaffirmatifs.	Alberta, Saskatchewan, Nouveau-Brunswick	Le guide Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre – Guide à l'intention des milieux scolaires vise à permettre aux milieux scolaires de favoriser l'inclusion et la réussite de tous les élèves. Il rappelle notamment les encadrements légaux actuels liés à l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre.

TABLEAU 1. INITIATIVES OU MESURES COMMUNES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PROVINCES OU TERRITOIRES AU CANADA, ET ENCADREMENT LÉGAL, PLANS D'ACTION OU DIRECTIVES AU QUÉBEC³

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Province ou territoire	Québec Encadrement légal, plan d'action ou directive
			<p>Ainsi, l'établissement d'enseignement doit utiliser le prénom et le pronom usuels choisis par l'élève trans ou non binaire; il doit aussi respecter l'identité de genre à laquelle l'élève s'auto-identifie.</p> <p>L'école encourage la collaboration avec les parents dans la mesure du possible, mais s'assure également de jouer le rôle de filet de sécurité pour l'élève, notamment lorsque sa famille n'est pas disposée à le faire.</p>
	<p>Accorder aux jeunes mineurs le droit de prendre certaines décisions les concernant, notamment en ce qui a trait au changement de la mention du sexe (sans consentement parental) et de nom à l'état civil (avec consentement parental).</p>	<p>Manitoba</p>	<p>À certaines conditions, une personne mineure peut obtenir le changement de la mention du sexe figurant à son acte de naissance. Cette demande peut être faite par elle-même, si elle est âgée de 14 ans ou plus, ou par sa tutrice ou son tuteur, avec son consentement. Pour la mineure ou le mineur de moins de 14 ans, la demande est faite par sa tutrice ou son tuteur.</p> <p>Dans les deux cas (population mineure de moins de 14 ans et de 14 ans ou plus), la demande doit être accompagnée d'une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'une travailleuse ou travailleur social qui déclare avoir évalué ou suivi l'enfant, et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.</p> <p>La demande de remplacement de nom pour une personne mineure doit être présentée par sa tutrice ou son tuteur, ou par elle-même, si elle est âgée de 14 ans et plus. La substitution du prénom usuel n'est pas effectuée si le père, la mère ou les parents de l'enfant mineur n'en ont pas été informés ou, pour un mineur de 14 ans et plus, si l'une de ces personnes s'y oppose.</p>
<p>Protection de la jeunesse</p>	<p>Tenir compte de la réalité des jeunes trans ou non binares dans le système de bien-être de l'enfance.</p>	<p>Ontario</p>	<p>Bien que le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ait pas de politique ou de directive concernant les jeunes trans ou non binares en centres de réadaptation ou en centres jeunesse, il est intéressant de noter que le CIUSSS-CHUS de l'Estrie a conçu un guide à cet effet. Ce guide énonce les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des jeunes concernés.</p>
<p>Sports</p>	<p>Limiter l'accès des femmes trans aux compétitions féminines et limiter l'accès des élèves trans ou non binares qui souhaitent participer à</p>	<p>Alberta (projet de loi déposé), Nouveau-Brunswick</p>	

TABLEAU 1. INITIATIVES OU MESURES COMMUNES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PROVINCES OU TERRITOIRES AU CANADA, ET ENCADREMENT LÉGAL, PLANS D'ACTION OU DIRECTIVES AU QUÉBEC³

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Province ou territoire	Québec Encadrement légal, plan d'action ou directive
	des activités ségréguées selon le sexe en fonction de leur identité de genre.		
	Permettre aux élèves trans et non binaires de participer à des activités ségréguées selon le sexe en fonction de leur identité de genre.	Manitoba	

ANNEXE 3 – ANALYSE COMPARATIVE DES STRATÉGIES OU DES PLANS D’ACTION NATIONAUX EN MATIÈRE D’ÉGALITÉ DES PERSONNES LGBTQ+

TABLEAU 1. ENJEUX MENTIONNÉS PAR PLUSIEURS PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS DANS LEUR STRATÉGIE OU PLAN D’ACTION, SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D’INTERVENTION		
Domaine d’intervention	Enjeu	Pays, État ou institution
Discrimination, intimidation et violence	Les personnes LGBTQ+ sont victimes, de manière disproportionnée, de crimes motivés par la haine, de discours haineux, de violence et d’intimidation.	Allemagne, Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, Écosse (Royaume-Uni), Finlande, France, Norvège, Suède
	Les mineures et mineurs LGBTQ+ ont besoin de protection, puisqu’ils sont particulièrement vulnérables à la violence, aux abus et à la discrimination.	Allemagne, Canada, Commission européenne, Danemark, Finlande, France, Norvège, Suède
	Une montée des discours et des crimes de haine à l’encontre des minorités sexuelles et de genre, dont les personnes transgenres et non binaires, est constatée en Europe.	Belgique, Commission européenne, Écosse, France, Suède
	La situation des personnes LGBTQ+ reste très précaire dans diverses régions du monde, car elles subissent de graves violations de leurs droits et des atteintes à ces droits, sans avoir accès à la justice.	Allemagne, Commission européenne
Santé	Les personnes appartenant à une minorité sexuelle ou de genre, particulièrement les personnes trans et non binaires, sont plus susceptibles de vivre des problèmes de santé mentale tout au long de leur vie que les personnes cisgenres ou hétérosexuelles.	Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, Écosse, Finlande, Norvège, Suède
	Les personnes LGBTQ+ rencontrent de multiples obstacles lorsqu’elles cherchent de l’aide, notamment des préjugés et de la discrimination de la part du personnel de la santé.	Belgique, Canada, Commission européenne, Suède
	La discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité ou l’expression de genre peut avoir une incidence importante sur la santé physique et mentale ainsi que sur le bien-être des personnes LGBTQ+.	Commission européenne, Suède
	Le personnel de la santé rencontre des obstacles : il manque de connaissances et de compétences concernant les besoins des personnes LGBTQ+, et il doit être davantage sensibilisé à la manière d’aborder les minorités de genre et leurs besoins particuliers.	Belgique, Finlande
Éducation	Les élèves LGBTQ+ vivent des inégalités et sont plus susceptibles de vivre de l’intimidation au sein de leur milieu scolaire que les élèves cisgenres ou hétérosexuels.	Allemagne, Canada, Commission européenne, Danemark, Écosse, Finlande, France, Norvège, Suède

TABLEAU 1. ENJEUX MENTIONNÉS PAR PLUSIEURS PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS DANS LEUR STRATÉGIE OU PLAN D'ACTION, SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Domaine d'intervention	Enjeu	Pays, État ou institution
	Les milieux scolaires influencent les normes chez les élèves dès leur plus jeune âge et peuvent contribuer à promouvoir l'égalité de traitement, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.	Danemark, Suède
	Le personnel enseignant doit posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour reconnaître les cas d'intimidation et intervenir en conséquence, ainsi que pour soutenir les élèves trans et non binaires et assurer leur inclusion.	Écosse, Finlande

TABLEAU 2. MESURES OU ENGAGEMENTS COMMUNS, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI LES INCLUENT, ET MESURES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028
Discrimination, intimidation et violence	Légiférer pour lutter contre les crimes ou les discours haineux à l'encontre des personnes LGBTQ+. (L'Allemagne, le Danemark, la France et la Suède l'ont déjà fait.)	Canada, Commission européenne, Écosse, Islande	
	Sensibiliser le public à l'égard des réalités et des droits des personnes LGBTQ+.	Allemagne, Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, Suède	Une stratégie de sensibilisation aux défis vécus par les personnes de la diversité sexuelle et de genre sera déployée. Des outils de formation interactifs illustrant des scénarios en lien avec les droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre seront conçus.
	Renforcer la formation du personnel des services publics aux enjeux d'inclusion et de lutte contre la haine et la violence envers les personnes LGBTQ+, notamment les policières et policiers ainsi que le personnel scolaire et enseignant.	Belgique, Commission européenne, Danemark, Islande, France, Norvège, Suède	Former les acteurs du milieu sociojudiciaire sur les droits et les réalités des personnes LGBTQ+. Former tout le personnel du Bureau du coroner en contact avec le public et celui de la Sûreté du Québec en matière de diversité sexuelle et de genre, et les sensibiliser à cet égard.
	Interdire les thérapies de conversion. (Elles sont déjà interdites en Allemagne et en France, et criminalisées au Canada et en Islande.)	Belgique, Danemark (pour les mineures et mineurs), Écosse, Norvège	Le gouvernement s'est engagé à prévenir et à contrer les pratiques de conversion, notamment par l'adoption, en 2020, de la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion</i>

TABLEAU 2. MESURES OU ENGAGEMENTS COMMUNS, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI LES INCLUENT, ET MESURES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028
			<i>dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre. *</i>
	Soutenir et accompagner les personnes LGBTQ+ victimes de violence et de crimes haineux.	Belgique, Commission européenne, Écosse, France, Suède	
	Mener des recherches sur les conditions de vie des personnes LGBTQ+ et sur la manière dont la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre ainsi que les crimes haineux les affectent.	Belgique, Commission européenne, Finlande, Norvège, Suède	Mettre sur pied un groupe de travail (ministères et organismes, chercheuses et chercheurs universitaires et organismes des communautés LGBTQ+) sur les enjeux de la montée de la violence et des discours haineux et anti-LGBTQ+ et sur des pistes d'intervention. Diffuser des statistiques sur les crimes motivés par la haine de la diversité de genre.
Santé	Assurer une meilleure formation initiale et continue du personnel de la santé en ce qui concerne les besoins des personnes LGBTQ+ et les soins qu'elles requièrent.	Belgique, Commission européenne, Danemark, Écosse, France, Norvège, Suède	Soutenir, bonifier et promouvoir la sensibilisation du personnel et des équipes d'intervention des milieux de la santé et des services sociaux de même que ceux des services publics ou communautaires, et les outiller en matière de bonnes pratiques psychosociales adaptées aux réalités des personnes LGBTQ+. Intégrer de l'information sur les thérapies de conversion dans les communications et les formations destinées aux intervenantes et intervenants du milieu de la santé et des services sociaux.
	Diffuser des renseignements destinés à informer et à sensibiliser le public, dont les jeunes, et le personnel de l'administration publique sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.	Belgique, Canada, Norvège, Suède	Rendre accessibles sur les sites Web gouvernementaux de l'information et des outils relatifs à la diversité sexuelle et de genre dans une perspective de promotion de la santé et du bien-être de la population, et en particulier des jeunes.
	Mener des actions visant à améliorer la santé mentale des personnes LGBTQ+ (ex. : fournir des soins de santé mentale	Belgique, Écosse, Norvège, Suède	Un ou des projets pilotes sur la pair-aidance seront financés pour prévenir et réduire la détresse psychologique et l'itinérance des

TABLEAU 2. MESURES OU ENGAGEMENTS COMMUNS, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI LES INCLUENT, ET MESURES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028
	accessibles aux groupes vulnérables, dont les personnes trans et non binaires).		personnes victimes d'homophobie et de transphobie dans leur milieu familial ou de vie.
	Réaliser des évaluations ou des analyses d'impacts, notamment dans le domaine de la santé.	Canada, Écosse	
Éducation	Inclure des mesures spécifiques pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation à l'encontre des élèves LGBTQ+ dans les stratégies de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire.	Canada, Danemark, France, Finlande	
	Renforcer les compétences du personnel scolaire et enseignant en matière de diversité sexuelle et de genre, de discrimination et de stéréotypes de genre.	Canada, Danemark, Finlande, Norvège, Suède	Former les personnes qui interviennent auprès des jeunes en contexte scolaire, sportif et extrascolaire pour promouvoir l'inclusion sociale, prévenir les violences et intervenir adéquatement dans de telles situations. Soutenir, bonifier et promouvoir la sensibilisation du personnel et des équipes d'intervention des milieux de l'enseignement.
	Soutenir l'éducation à la sexualité dans les écoles.	Allemagne, Danemark, Norvège	* Le programme <i>Culture et citoyenneté québécoise</i> intègre formellement l'éducation à la sexualité et sera implanté dans les écoles primaires et secondaires en 2024-2025.
	Soutenir et promouvoir l'éducation inclusive, notamment en fournissant des guides sur le sujet aux milieux scolaires.	Canada, Commission européenne, Écosse, Suède	* Le ministère de l'Éducation a diffusé un guide visant à accompagner le milieu scolaire dans une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle ou de genre et de la diversité des familles. (* : ne sont pas des mesures du Plan d'action)
Soutien à la défense des droits à l'échelle locale et à l'international	Soutenir financièrement les associations et les organismes à but non lucratif qui accompagnent les personnes LGBTQ+ et qui font la promotion de l'égalité et des droits des LGBTQ+.	Allemagne, Belgique, Canada, Commission européenne, Danemark, Écosse, France, Norvège	Soutenir les organismes communautaires engagés à favoriser l'inclusion et le respect des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre.

TABLEAU 2. MESURES OU ENGAGEMENTS COMMUNS, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION ET PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI LES INCLUENT, ET MESURES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028
	Contribuer à l'inclusion des personnes LGBTQ+ en coopérant avec des organisations telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Conseil de l'Europe et d'autres instances ou organismes internationaux, dont la Coalition pour les droits égaux.	Allemagne, Canada, Commission européenne, Danemark, Finlande, Norvège	Fournir un accès amélioré des organisations LGBTQ+ francophones à travers le monde à des ressources adaptées à leurs priorités et à leurs besoins, notamment en soutenant la mission de l'organisme ÉGIDES – l'Alliance internationale francophone pour l'égalité et les diversités.

TABLEAU 3. PROPOSITIONS INNOVANTES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION, PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI INCLUENT L'ENGAGEMENT OU LA MESURE, ET CELLES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie
Sécurité	Renforcer les mesures de lutte contre la désinformation et les discours haineux dont sont victimes les personnes LGBTIQ.	Commission européenne	
	Promouvoir un écosystème d'information fiable, diversifié, sûr et exempt de désinformation et de contenu illégal, incluant les discours haineux à l'encontre des personnes 2ELGBTQ+, par l'Initiative de citoyenneté numérique (ICN).	Canada	
	Former le personnel des services correctionnels et de la Commission des libérations conditionnelles aux enjeux et aux besoins particuliers des personnes 2ELGBTQ+.	Canada	Deux outils d'information seront élaborés sur la question des droits des personnes de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements de détention; l'un s'adressera aux gestionnaires et au personnel, l'autre aux personnes en détention.
	Proposer une formation sur les questions LGBTI pour l'ensemble des représentantes et représentants élus, dont l'objectif serait d'améliorer leurs connaissances sur la situation sociale des personnes LGBTI.	Islande	
	Inclure l'expérience des personnes non binaires dans le continuum de la violence fondée sur le genre afin de construire une approche basée sur des données probantes pour l'élaboration des politiques, la prestation de services et le financement.	Écosse	

TABLEAU 3. PROPOSITIONS INNOVANTES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION, PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI INCLUENT L'ENGAGEMENT OU LA MESURE, ET CELLES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie
Santé	Maintenir le soutien financier destiné au Centre de connaissances pour l'aide aux soins de santé sur les questions d'identité de genre, créé en 2019 au sein de l'autorité danoise de la santé, qui développe et diffuse des connaissances sur les soins de santé aux personnes transgenres.	Danemark	
	Modifier des règlements, dont celui sur la santé et la sécurité, afin de garantir la prise en compte des personnes trans et non binaires dans les dispositions régissant l'accès aux toilettes et aux autres installations.	Islande	
	Poursuivre la mise à jour des informations, des lignes directrices et d'autres produits normatifs destinés aux services de santé et à la population en général sur les sites d'information et d'accès aux services de santé, en utilisant un langage inclusif sur le genre et la diversité sexuelle.	Norvège	
	Investir dans des projets communautaires luttant contre le racisme et la discrimination systémiques, notamment à l'encontre des personnes autochtones 2ELGBTQI+ dans les systèmes de santé au Canada.	Canada	Appuyer le développement d'initiatives pour les personnes autochtones issues de la diversité sexuelle et de genre.
	Réaliser des études sur la santé mentale des jeunes, particulièrement les jeunes LGBT qui sont plus à risque de vivre des problèmes de santé mentale que les autres jeunes.	Suède	Améliorer la connaissance des conditions de vie, de santé et de bien-être des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre.
	Soutenir la recherche en matière de santé présentant un intérêt pour les personnes LGBTIQ, y compris les communautés trans et intersexuées, par l'intermédiaire d'Horizon Europe.	Commission européenne	Appuyer, diffuser et mobiliser la recherche sur les réalités des personnes de la diversité sexuelle et de genre, y compris les thérapies de conversion.
Éducation	L'éducation inclusive LGBT+ est intégrée à l'ensemble du programme scolaire afin de promouvoir l'égalité, de réduire l'intimidation et d'améliorer les expériences éducatives des élèves LGBT+, dont les trans et les non binaires; la mise en œuvre de l'éducation inclusive sera évaluée après un an au sein des écoles.	Écosse	
	Réaliser une étude sur le bien-être des enfants et des jeunes LGBTI à l'école et proposer des mesures correctives selon les résultats.	Islande	
	Nommer une « autorité stratégique LGBTQ » dont le rôle serait, notamment, de promouvoir l'accès à l'éducation dans un environnement sûr pour tous les	Suède	

TABLEAU 3. PROPOSITIONS INNOVANTES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION, PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI INCLUENT L'ENGAGEMENT OU LA MESURE, ET CELLES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie
	élèves ainsi que l'égalité des droits et des chances, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre (l'Agence nationale suédoise pour l'éducation a été nommée à ce titre en 2018).		
	Fournir au personnel éducatif des services de garde à l'enfance du matériel d'inspiration, en ligne, portant sur le genre, la sexualité et la diversité. Le matériel d'inspiration est produit sous la forme, par exemple, de courts métrages, et les connaissances actuelles issues de la recherche et de la pratique y sont rassemblées.	Danemark	Les formations de sensibilisation à la diversité familiale sont offertes aux membres du personnel des organismes communautaires Famille et des services de garde éducatifs à l'enfance, en présentiel ou en mode virtuel, selon l'intérêt des participantes et participants.
	La sensibilisation au stress des minorités, aux normes exclusives et aux craintes de discrimination sera inscrite au programme d'enseignement scolaire de base et de la formation continue du personnel professionnel travaillant avec les jeunes.	Finlande	
	Soutenir la promotion des échanges de bonnes pratiques – entre les États membres et les experts – visant à garantir une éducation sûre et inclusive pour tous les enfants, les jeunes et les adultes.	Commission européenne	
	Créer un site Web qui rassemblera des ressources disponibles susceptibles de renforcer les compétences des municipalités en matière de genre et de diversité sexuelle, lesquelles sont responsables de l'administration des écoles.	Norvège	Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux de la lutte contre l'homophobie et la transphobie.
Défense et promotion des droits à l'échelle locale et à l'international	Le gouvernement fédéral implique la main-d'œuvre à l'étranger et les organisations partenaires locales lors des formations visant à sensibiliser le personnel de la politique étrangère allemande et de la coopération au développement dans les pays partenaires aux questions LGBTI.	Allemagne	
	Le gouvernement allemand tient compte, dans l'analyse des risques en matière de droits de la personne, de l'impact sur la population LGBTI de ses activités en matière de politique de développement.	Allemagne	
	La Commission veillera à ce que la lutte contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBTIQ et la promotion de l'égalité soient intégrées dans	Commission européenne	

TABLEAU 3. PROPOSITIONS INNOVANTES, PAR PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION, PAYS, ÉTATS OU INSTITUTIONS QUI INCLUENT L'ENGAGEMENT OU LA MESURE, ET CELLES DU PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS

Domaine d'intervention	Engagement ou mesure	Pays, État ou institution	Québec Mesure du plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie
	l'ensemble des politiques, des législations et des programmes de financement de l'UE, sur les plans intérieur et extérieur.		
	Élaborer une feuille de route nordique pour contrer l'opposition croissante à l'égalité et aux droits des personnes queers qui fera l'objet d'un suivi dans le cadre de la coopération nordique en matière d'égalité, sous la direction du Conseil nordique des ministres ⁴ .	Norvège	
	Les droits des personnes queers seront inclus dans le prochain plan d'action du gouvernement pour les droits des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes en matière de politique étrangère et de développement.	Norvège	

⁴ Le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède sont membres du Conseil nordique des ministres.

3. ANNEXE 4 – VEILLE INTERNATIONALE, NATIONALE ET THÉMATIQUE

3.1 Note

Il convient de préciser que la documentation consultée a été puisée dans la littérature grise, qui correspond notamment aux documents produits par les gouvernements, l'administration, le milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans le cadre des travaux, ces références ont fait l'objet d'un examen rigoureux. La sélection de ces sources s'est faite au regard de certains critères, tels que :

- leur pertinence pour éclairer des sujets d'intérêt;
- leur qualité (méthodologie, taille de l'échantillon, crédibilité de la source, etc.);
- le potentiel de comparabilité ou de transfert qui peut être fait à partir des résultats présentés;
- le caractère novateur du sujet traité ou de l'angle choisi.

Les sources consultées sont celles publiées avant le 1^{er} février 2024.

Par ailleurs, un certain nombre de pays ont été retenus dans le cadre de cette veille. D'une part, en ce qui concerne les plans d'action nationaux, les États comparables à ceux du Québec ont principalement été considérés. D'autre part, dans la section sur les thématiques, les pays retenus sont ceux présentant des mesures pertinentes ou encore des initiatives porteuses.

3.2 Violence et discours haineux

3.2.1 Contexte et statistiques

- Selon des données tirées de quatre enquêtes (Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes, Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet, Enquête sociale générale sur la victimisation et Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés), certains jeunes étaient plus susceptibles que d'autres de déclarer avoir été victimes de cyberintimidation au cours de l'année ayant précédé l'enquête, dont les jeunes de la diversité sexuelle et non binaires.
- 67 % des personnes interrogées dans le cadre de la plus récente enquête Ipsos/Unesco sur le sujet, réalisée auprès de 8 000 personnes dans une sélection de 16 pays, disaient y être exposés régulièrement.
- Ils étaient 33 % à dire que les personnes appartenant à la communauté LGBTQ+ étaient le plus souvent victimes de discours haineux ([graphique : Les discours haineux restent omniprésents sur internet | Statista](#)).

3.2.2 Juridictions et instances couvertes

Allemagne	En vigueur depuis 2018, la loi <i>Netzwerkdurchsetzungsgesetz</i> (loi d'application du droit aux réseaux sociaux) est la première législation portant sur cette question, qui a servi d'inspiration pour d'autres États, notamment la France. Cette loi prévoit que les réseaux sociaux qui comptent plus de deux millions d'utilisatrices et d'utilisateurs en Allemagne suppriment les contenus haineux publiés dans un délai de 24 heures après avoir été informés de leur existence (par signalement). Les personnes trans ou non binaires ne sont pas mentionnées spécifiquement.
------------------	---

France	<p>La loi française, adoptée en 2020, est directement inspirée de la loi allemande. Contrairement au cas allemand, la loi française ne contient pas d'obligation de retrait de contenu haineux par les réseaux sociaux.</p> <p>Les personnes trans ou non binaires ne sont pas mentionnées spécifiquement.</p>
Royaume-Uni	<p>Adoptée en 2023, la loi oblige les entreprises numériques à rechercher de manière proactive les contenus répréhensibles et à juger de leur caractère illégal, plutôt que de les obliger à agir seulement après avoir été alertées de la présence d'un contenu illicite.</p> <p>La notion de <i>gender reassignment</i> figure dans la loi britannique.</p>
Canada	<p>Le 26 février 2024, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-63 sur les préjudices en ligne. Cette loi rehausserait la protection en ligne contre le contenu haineux et tiendrait les plateformes en ligne responsables du contenu qu'elles hébergent. La diffusion de propos haineux deviendrait une infraction passible d'une peine de prison beaucoup plus sévère. Pour l'incitation au génocide, la loi propose la peine maximale plutôt que les cinq ans actuellement prescrits par la loi.</p>
Union européenne (UE)	<p>La législation sur les services numériques (Digital Services Act) s'applique à tous les acteurs du numérique à partir du 17 février 2024 dans l'ensemble des pays membres de l'Union européenne. La législation exige des entreprises qu'elles surveillent leurs plateformes pour détecter les contenus illicites.</p>

3.2.3 Retombées

- Allemagne : Depuis l'entrée en vigueur de la loi, une étude montre qu'il y a une diminution significative de l'intensité et du volume des discours haineux sur X (anciennement Twitter).

3.3 Discrimination

3.3.1 Contexte et statistiques

- Une analyse de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) montre que la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI reste omniprésente.
- Ces dernières années, les attaques contre les personnes trans, non binaires, genderqueer, de genre fluide, agenes ou ayant une identité de genre non occidentale n'ont cessé d'augmenter.
- Selon le Conseil nordique des ministres de l'égalité des genres et des LGBTI, un recul des libertés et des droits des personnes LGBTI ainsi qu'une augmentation de la rhétorique anti-LGBTI et une hausse significative de la violence et des discours de haine sont observés, notamment dans certains pays de l'Union européenne.

3.3.2 Principaux enjeux

- Dès leur plus jeune âge, les enfants et les jeunes LGBTQ ainsi que les enfants de familles LGBTQ sont souvent stigmatisés et victimes de discrimination et d'intimidation, ce qui a des répercussions sur leurs résultats scolaires, leurs perspectives d'emploi, leur vie quotidienne et le bien-être de leur famille.

3.3.3 Juridictions et instances couvertes

Allemagne	En janvier 2022, le gouvernement a nommé son tout premier commissaire fédéral à l'acceptation de la diversité sexuelle et de genre, qui examinera l'impact des politiques gouvernementales sur les personnes LGBTQ.
Canada	Depuis l'adoption du projet de loi C-16, le 19 juin 2017, les personnes trans sont officiellement protégées contre la discrimination, la propagande haineuse et les crimes haineux au Canada.
Commission européenne UE	Dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ, la Commission européenne soutient des projets pour lutter contre la discrimination, pour renforcer la confiance et l'acceptation et pour promouvoir l'inclusion pleine et entière des personnes LGBTIQ; elle prévoit également de renforcer les mesures de lutte contre la désinformation dont sont victimes les personnes LGBTIQ.
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe UE	L'Assemblée invite les États membres à mener de vastes campagnes de sensibilisation du public afin de contrer les discours trompeurs ou faux, de mieux faire connaître la situation et les droits des personnes LGBTI et de promouvoir activement leur égalité.
Parlement européen UE	Dans sa résolution du 8 février 2024 relative à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025, le Parlement européen condamne le fait que la montée des forces politiques d'extrême droite ait motivé une hausse des cas de stigmatisation, de harcèlement et de persécution des personnes LGBTIQ+ et des organisations de la société civile et militants LGBTIQ+, et condamne aussi la stigmatisation croissante dont la communauté LGBTIQ+ fait l'objet.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance UE	Elle recommande aux gouvernements des États membres d'accorder un degré de priorité élevé à la promotion et à la concrétisation de l'égalité pour les personnes LGBTI ainsi qu'à la lutte contre la discrimination et l'intolérance à leur égard, en prenant toutes les mesures positives, y compris dans leur législation, leurs politiques administratives, leurs stratégies nationales et leurs plans d'action nationaux.
Organisation des Nations unies (ONU)	En droit international des droits de la personne, un cadre bien établi prescrivant le respect de l'identité de genre existe. L'orientation sexuelle et l'identité de genre font partie des motifs interdits de discrimination en vertu du droit international des droits de la personne. Ainsi, il est illégal d'établir une distinction quelconque dans l'exercice des droits en fonction du fait que les personnes sont LGBT. Ce point de vue a été confirmé à maintes reprises dans les décisions et les directives générales de plusieurs organes conventionnels de l'ONU, tels que le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des droits de l'enfant, le Comité contre la torture et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
OCDE	Pour remédier au problème de la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI, il est indispensable de mettre en œuvre des lois et des mesures destinées à assurer l'égalité de traitement à leur égard. La protection doit s'appliquer au lieu de travail, mais aussi à d'autres secteurs susceptibles de pratiquer l'inégalité de traitement, comme l'éducation, la santé, ou l'accès à divers biens et services, notamment le logement.

3.3.4 Lignes directrices

Principes de Jogjakarta (Yogyakarta)

À Jogjakarta, en 2006, un groupe de 29 experts en matière de législation en droits de la personne ont adopté les Principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de la personne en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Ces principes affirment l'obligation primordiale des États de mettre en application les droits de la personne, et chaque principe est assorti de recommandations détaillées adressées aux États.

Selon le Principe 2 : « Chacun peut se prévaloir de tous les droits de la personne, sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Tous sont égaux devant la loi et ont droit, sans de telles discriminations, à une protection égale de la loi, que la jouissance d'un autre droit humain soit affectée ou non. La loi interdira toute discrimination de ce type et garantira à toutes les personnes une protection égale et efficace contre ce genre de discrimination. La discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre peut être, et est communément, aggravée par une discrimination fondée sur d'autres motifs tels que le sexe, la race, l'âge, la religion, le handicap, la santé et la situation financière. »

En 2017, les Principes de Jogjakarta plus 10 (PJ+10) ont été ajoutés afin de documenter et de détailler la compréhension des violations des droits de la personne subies par les personnes « d'orientations sexuelles et d'identités de genre diverses ».

3.3.5 Pistes de solution

- Les plans d'action ou stratégies suivantes :
 - Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025 (Commission européenne);
 - Non-Binary Equality Action Plan 2023-2028 (Écosse);
 - LGBTI Inclusion Strategy – Federal Government LGBTI Inclusion Strategy for Foreign Policy and Development Cooperation (Allemagne, 2021);
 - Pour une Belgique LGBTQI+ Friendly – Plan d'action fédéral 2021-2024;
 - Le premier plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ au Canada... Bâtir notre avenir, avec fierté (2022-2027).

3.3.6 Retombées et impacts

- Selon l'OCDE (2020), il existe une corrélation positive entre l'intégration juridique des personnes LGBTI et leur acceptation sociale : alors que les pays où les minorités sexuelles et de genre sont mieux acceptées sont plus susceptibles d'adopter des lois promouvant l'égalité de traitement des personnes LGBTI, les réformes juridiques en faveur de cette population suscitent à leur tour une amélioration des attitudes à l'égard de cette population.
- Ces trois dernières années, une série de législations ont été proposées et ratifiées visant la restriction des droits des personnes transgenres aux États-Unis. Dans l'étude de Dhanani et Totton (2023), qui évalue les répercussions de telles législations, les personnes interrogées ont décrit que la législation récente visant à restreindre les soins d'affirmation du genre pour les jeunes transgenres aux États-Unis encourageait les gens à se comporter de manière plus discriminatoire à l'égard des personnes transgenres, ce qui augmente l'isolement social, les craintes pour la sécurité personnelle et la dissimulation de leur identité.

3.4 Famille

3.4.1 Contexte et statistiques

- Un rapport de l'Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile montre que les jeunes LGBTQI sont moins susceptibles de se sentir capables de parler aux adultes importants de leur entourage et de se sentir en sécurité dans leur famille.
- Le gouvernement allemand indique, dans sa Stratégie sur l'inclusion des LGBTI, que les enfants ainsi que les adolescentes et adolescents LGBTI sont souvent rejetés, même par leur famille, qui constitue souvent leur seul système de sécurité sociale.
- L'étude canadienne d'Abramovich et Kimura (2019) révèle que les jeunes LGBTQI sont surreprésentés parmi la population des jeunes sans-abri.
- Selon un rapport du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, les enfants et les jeunes LGBTQI sont aussi surreprésentés parmi la population d'enfants pris en charge par les systèmes de la protection de la jeunesse, ce qui est attribuable,

en partie, au fait qu'ils sont forcés de quitter leur maison ou qu'ils la quittent volontairement à cause du rejet ou de la violence physique ou psychologique de leur famille.

- Plus des deux tiers des personnes LGBTQI ayant répondu au sondage du projet de recherche SAVIE-LGBTQ, réalisé au Québec, identifiaient des membres de leur famille comme étant à l'origine des demandes de tentatives de conversion, suivis des amis ou des connaissances, puis des membres du clergé.
- Les victimes des thérapies de conversion sont avant tout des jeunes : quatre personnes sur cinq ayant subi de telles pratiques étaient âgées de 24 ans ou moins et, sur ces personnes, environ la moitié avait moins de 18 ans, selon le rapport Pratique des thérapies dites « de conversion » de l'Expert indépendant de l'ONU sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, publié en 2020.

3.4.2 Principaux enjeux

- Les réactions des parents et de la famille à l'identité ou à l'expression de genre de leur enfant sont essentielles à la santé mentale des enfants.
- Les parents ne sont pas nécessairement familiers avec la recherche scientifique dans le domaine de l'identité de genre, et ceux qui, au départ, ne soutiennent pas l'identité de genre de leur enfant transgenre ou non binaire peuvent avoir besoin de soutien et de ressources supplémentaires fiables pour parvenir à l'accepter.
- Selon le Défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick, bien que l'expression « droits parentaux » soit fréquemment utilisée, la définition de ces droits fait l'objet de nombreux malentendus. Dans son rapport d'examen des modifications apportées à la Politique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, il explique qu'une grande partie de ce qui est appelé « droits parentaux » découle en fait des droits de l'enfant.

3.4.3 Juridictions et instances couvertes

Canada	L'adoption, en 2021, de la <i>Loi modifiant le Code criminel</i> criminalise les pratiques liées aux thérapies de conversion.
Nouveau-Brunswick	Dans son rapport d'examen des modifications apportées à la Politique sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le Défenseur des enfants et des jeunes (Défenseur) du Nouveau-Brunswick explique qu'une grande partie de ce qui est appelé « droits parentaux » découle des droits de l'enfant, dont le droit de l'enfant à la famille et le droit d'avoir une personne qui agira dans son intérêt supérieur. Le Défenseur fait référence à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, selon laquelle l'enfant a droit aux conseils et au soutien du parent. Le parent a le devoir d'offrir ces conseils et ce soutien, mais il n'a pas le droit absolu de contrôler l'enfant. L'enfant a le droit de s'exprimer, d'être traité sur un pied d'égalité, de disposer d'une zone d'intimité et d'avoir sa propre identité sexuelle. Selon le Défenseur, la mesure dans laquelle les enfants peuvent déterminer l'étendue de ces droits dépend en grande partie de ce que le droit international appelle « les capacités évolutives de l'enfant » et le droit provincial du Nouveau-Brunswick « l'âge et le degré de maturité » de l'enfant.

	<p>Le Défenseur souligne aussi dans son rapport que le droit canadien des droits de la personne s'accorde à reconnaître que l'utilisation de pronoms et de prénoms préférés est un élément profondément personnel de l'identité d'une personne.</p>
<p>Saskatchewan</p>	<p>Selon la Protectrice des enfants de la Saskatchewan (Protectrice), l'ensemble de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant reconnaît le droit d'un enfant à être soigné et guidé par ses parents ou ses tuteurs légaux. Cependant il est essentiel, selon elle, que cela soit compris du point de vue des droits de l'enfant. Les enfants sont des êtres humains dotés de droits qui leur sont propres et de la capacité légalement reconnue de prendre certaines décisions personnelles en fonction de leur maturité et de leur capacité.</p> <p>La Protectrice estime que le refus d'utiliser le nom et le genre préféré d'un élève de 16 ans, sans l'accord parental et sans l'évaluation de la capacité des élèves, est discriminatoire.</p>
<p>Assemblée générale des Nations unies ONU</p>	<p>La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies (Convention) est un traité qui reconnaît les droits propres aux enfants. Il s'agit d'un instrument juridique international adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1989. Tous les ordres des gouvernements sont tenus de garantir et de protéger les droits de l'enfant énoncés dans la Convention; la mise en œuvre des principes définis dans la Convention constitue un engagement continu. Le traité établit un vaste éventail de droits des enfants liés notamment à la protection et à la participation jusqu'à l'âge de 18 ans.</p>
<p>Comité des droits de l'enfant des Nations unies ONU</p>	<p>Le Comité des droits de l'enfant a établi que quatre principes généraux doivent guider l'interprétation et l'application de tous les autres droits de l'enfant. Il s'agit de l'intérêt supérieur de l'enfant; de la non-discrimination; du droit à la vie, à la survie et au développement ainsi que du droit de l'enfant de participer et d'être entendu.</p> <p>Le Comité des droits de l'enfant a exprimé sa préoccupation concernant les thérapies de conversion, jugeant que ces pratiques pouvaient être assimilées à des actes de torture ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il a spécifiquement fait un rapprochement entre ces pratiques et la violation des droits.</p>
<p>Conseil des droits de l'homme des Nations unies ONU</p>	<p>Selon le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'expression générique « thérapies de conversion » désigne des pratiques de nature très diverse, qui se fondent sur la croyance selon laquelle l'orientation sexuelle et l'identité de genre d'une personne, y compris son expression du genre, peuvent et devraient être changées ou réprimées lorsqu'elles ne correspondent pas à celles que d'autres personnes, dans un contexte et une époque donnée, perçoivent comme étant la norme. Pour les personnes transgenres ou non binaires, il s'agit notamment d'empêcher les gens de prendre des mesures sociales ou médicales pour affirmer leur genre, souvent imposées par la violence physique, psychologique ou sexuelle.</p>
<p>Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur</p>	<p>L'Expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Expert indépendant) a rappelé aux États qu'il leur incombe de respecter le droit de l'enfant à l'identité, à l'intégrité physique et psychologique, à la santé et à la liberté d'expression.</p>

l'orientation sexuelle et l'identité de genre ONU	En 2020, l'Expert indépendant a demandé une interdiction à l'échelle mondiale des « thérapies de conversion », en précisant les balises d'une telle interdiction. L'Expert indépendant formule aussi une série de recommandations à l'intention des États, dont celle de mener des campagnes de sensibilisation auprès des parents, des familles et, plus largement, de la société sur les limites et l'inefficacité des thérapies de conversion ainsi que sur les ravages qu'elles provoquent.
UE	Plusieurs États de l'Union européenne ont légiféré pour interdire explicitement les thérapies de conversion. Ce mouvement tend d'ailleurs à s'accroître depuis une dizaine d'années.

3.4.4 Bonnes pratiques

Société canadienne de psychologie

Dans son Énoncé de politique sur l'identité de genre chez les enfants et les jeunes (2024), la Société canadienne de psychologie soutient tous les enfants et les jeunes dans l'exploration et l'expression de leur identité de genre. Dans son Énoncé de politique sur l'identité de genre des adolescents et des adultes (2010), elle affirme que tous les adolescents et les adultes ont le droit de définir leur propre identité de genre et qu'ils ont le droit à la libre expression de leur identité de genre qu'ils définissent eux-mêmes.

Société canadienne de pédiatrie

Dans un document qui aborde le développement habituel de l'identité de genre et de la manière dont les parents et leurs proches peuvent favoriser un sain développement de l'identité et de l'expression de genre chez les enfants, la Société canadienne de pédiatrie formule des conseils, notamment pour les parents.

Expert Consensus Guidelines for Parents and Caregivers: Navigating Early Childhood Gender Identity and Expression

Ces lignes directrices fournissent des informations sur une série de sujets pour soutenir les enfants transgenres ou de genre non conforme et constituent une ressource fiable pour les parents et le personnel soignant ainsi que pour les pédiatres qui travaillent avec les enfants transgenres et/ou de genre non conforme et leurs familles.

Principes de Jogjakarta (Yogyakarta)

Les Principes de Jogjakarta affirment les normes juridiques internationales obligatoires auxquelles les États doivent se conformer en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Chaque principe est assorti de recommandations détaillées adressées aux États.

3.4.5 Retombées et impacts

- Un rapport de l'OCDE (2020) souligne que les lois en faveur de l'intégration des personnes LGBTI revêtent une importance cruciale pour instaurer une culture prônant l'égalité de traitement à l'égard de ces minorités. L'adoption de lois en matière d'égalité favorise leur intégration, car elles influent sur les normes sociales. En effet, les pays où les minorités sexuelles et de genre sont mieux acceptées sont plus susceptibles d'adopter des lois promouvant l'égalité de traitement des personnes LGBTI. Les réformes juridiques en faveur de cette population suscitent, à leur tour, des changements d'attitude de la population.

3.5 Éducation

3.5.1 Contexte et statistiques

- Selon le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'intimidation peut inclure la violence physique, sexuelle et psychologique et se produire notamment dans les salles de classe, les cours extérieures, les toilettes, les vestiaires, les communautés et en ligne.
- Une étude mondiale a révélé que plus de 33 % des filles trans et 30 % des garçons trans ont envisagé de quitter l'école en raison des difficultés auxquelles elles et ils sont confrontés.
- Selon la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'éducation sexuelle permet à l'élève d'apprendre à connaître ses droits et à respecter ceux d'autrui, à protéger sa santé et à adopter une attitude constructive à l'égard des questions sexuelles et relationnelles.

3.5.2 Principaux enjeux

- De nombreux travaux montrent que les jeunes trans ne se sentent pas en sécurité à l'école, ce qui est associé aux idéations suicidaires et tentatives de suicide effectives, à la détresse psychologique, à la dépression et aux échecs scolaires.
- Les environnements scolaires où les enfants et les jeunes sont victimes de comportements anti-LGBTI sont des facteurs qui contribuent à l'exclusion sociale, à la non-poursuite d'études supérieures et à l'absence de perspectives professionnelles, avec à la clé des effets néfastes non seulement sur les personnes LGBTI, mais aussi sur la société dans son ensemble.
- Le gouvernement de l'Alberta a annoncé qu'il mettra en place des politiques qui concernent les élèves transgenres. Il prévoit notamment qu'un élève de 15 ans ou moins devra obtenir l'autorisation de ses parents pour modifier son prénom ou les pronoms utilisés par le personnel enseignant, l'administration et le personnel scolaire, et que pour un élève de 16 ou 17 ans, les parents devront en être informés. Ces nouvelles orientations sont en contradiction avec les lignes directrices du gouvernement albertain, publiées en 2016.
- Selon l'OCDE, les orientations considérées comme essentielles pour affirmer les droits des élèves transgenres dans le milieu scolaire incluent de respecter le choix de l'élève de s'identifier au genre désiré en utilisant le nom, le pronom et le genre de son choix et de permettre aux élèves d'accéder aux toilettes et aux vestiaires correspondant à leur identité de genre. Les établissements sont encouragés à désigner une ou plusieurs salles de bain « neutres » ou à prévoir des toilettes individuelles accessibles à tous les élèves. La demande pour ces types d'installation est de plus en plus forte.

3.5.3 Juridictions et instances couvertes

Manitoba	Même si les écoles peuvent conserver des toilettes, des vestiaires, des salles de casier ou d'autres installations qui ne sont réservés qu'aux filles ou aux garçons, les élèves doivent pouvoir utiliser une installation qui coïncide avec leur identité de genre, peu importe le sexe qui leur est assigné à la naissance. Là où ces installations existent, on peut offrir à tous les élèves qui désirent plus d'intimité, peu importe la raison sous-jacente, des toilettes individuelles ou des toilettes ou
-----------------	--

	<p>vestiaires neutres sur le plan du genre. Tous les élèves ont le droit à des toilettes, à des vestiaires et à des salles de casiers où ils sont en sécurité.</p>
Colombie-Britannique	<p>Le ministère de l'Éducation et l'ARC Foundation ont collaboré pour mettre en place l'initiative d'éducation SOGI 123, une ressource qui aide le personnel enseignant à aborder les sujets de l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le cadre du programme scolaire provincial.</p> <p>Des politiques, des procédures et du matériel pédagogique qui peuvent être intégrés par les écoles et les districts sont mis à la disposition du personnel enseignant. Ces ressources fournissent des moyens adaptés à l'âge des enfants. L'initiative vise à soutenir les écoles en vue de créer des environnements d'apprentissage sûrs, bienveillants et inclusifs pour tous les élèves.</p> <p>Des ressources destinées aux parents, dont un document visant à leur permettre de distinguer le vrai du faux au sujet de l'éducation inclusive en matière d'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans les écoles de la Colombie-Britannique, sont également offertes sur le site du gouvernement.</p>
Royaume-Uni	<p>Le département de l'Éducation de l'Angleterre soumet, pour consultation auprès du public, un nouveau guide, <i>Gender Questioning Children Non-statutory : guidance for schools and colleges in England</i>, et le gouvernement de l'Écosse propose ses propres conseils et orientations aux écoles pour soutenir les jeunes transgenres depuis 2021.</p> <p>Alors que les orientations du gouvernement écossais indiquent que le personnel enseignant doit respecter les souhaits d'un jeune et utiliser le nom/pronom qu'il a demandé, le nouveau guide publié par le gouvernement anglais indique que le personnel enseignant doit informer les parents que leur enfant souhaite changer d'identité de genre à l'école.</p> <p>Le gouvernement écossais, dans ses conseils et ses orientations destinées aux écoles, indique que tous les jeunes (y compris les jeunes transgenres) doivent être protégés contre la discrimination, les préjudices et les abus, qu'ils doivent être impliqués dans toutes les décisions qui les concernent, comprendre les mesures prises et leurs raisons, et être au centre de toute prise de décision, qu'ils ont le droit d'avoir une identité et de la faire respecter et qu'ils ont droit à une vie privée. Les lignes directrices du gouvernement écossais mentionnent également que les préoccupations des parents et des tuteurs doivent être prises au sérieux.</p>
France	<p>Dans la Circulaire Blanquer (2021), il est précisé que, si l'élève fait seul la démarche d'aborder la question de son identité de genre auprès d'un personnel de l'établissement, une communication avec les représentants légaux ne doit se faire qu'avec l'accord explicite de l'élève.</p> <p>En revanche, si l'élève en fait la demande, l'équipe éducative a tout intérêt à créer les conditions d'un dialogue constructif, voire d'une médiation, avec les représentants légaux permettant de rechercher le consensus et de favoriser une meilleure prise en compte de la situation de la mineure ou du mineur.</p> <p>Dans les cas où la mineure ou le mineur apparaît en situation de danger dans son environnement familial ou de vie, il peut être décidé de rédiger une information préoccupante et de transmettre celle-ci à la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes, ou de faire un signalement judiciaire auprès du Parquet des mineurs.</p>

	<p>Les mineures et mineurs peuvent, avec l'accord de leurs représentants légaux, demander un changement de prénom à l'état civil, mais l'utilisation d'un prénom d'usage est une étape nécessaire avant une modification éventuelle de l'état civil.</p> <p>Dans le cas le plus fréquent où l'état civil n'a pas été modifié, si la demande est faite avec l'accord des deux parents de l'élève mineur, le prénom choisi doit être utilisé par l'ensemble des membres de la communauté éducative.</p>
Suède	<p>En Suède, l'éducation à la sexualité, au consentement et aux relations est intégrée dans plusieurs plans de cours et matières dès la première année de l'école primaire, et ce, jusqu'à la fin du secondaire. L'Agence nationale suédoise pour l'éducation indique que son enseignement doit se dérouler dans des conditions sûres et être adapté à l'âge, aux intérêts et à l'expérience des élèves. Le personnel doit être bien formé et la direction de l'école doit soutenir le travail des enseignantes et des enseignants à cet effet.</p>
ONU et OCDE	<p>Les établissements d'enseignement doivent garantir la sécurité et le bien-être des étudiantes et étudiants transgenres ou qui ne se conforment pas aux normes de genre. L'UNESCO et l'OCDE ont établi des balises sur les lignes directrices dont devraient se doter les établissements scolaires.</p> <p>Par ailleurs, selon l'OCDE, les politiques doivent être communiquées sur plusieurs plateformes, à l'ensemble des élèves et du corps professoral ainsi qu'au personnel de l'établissement, de même qu'aux familles et à la population locale. Il est impératif que les parents comprennent pourquoi l'école œuvre à prévenir et à punir l'intimidation anti-LGBTI.</p>
OCDE	<p>Il incombe aux pouvoirs publics de prévenir tous les types de harcèlement et de lutter contre ceux-ci (ce qui inclut l'intimidation), y compris le harcèlement fondé sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles. Il existe trois moyens d'action principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement d'une matière obligatoire consacrée à l'intégration des personnes LGBTI, axé sur des objectifs et dont la mise en œuvre est contrôlée; • L'accompagnement du personnel enseignant dans la mise en œuvre de ce programme scolaire favorable à l'intégration des personnes LGBTI; • L'adoption d'une stratégie pour chaque établissement dans son ensemble visant à contrer systématiquement les propos et comportements anti-LGBTI.
Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ONU	<p>Il a formulé des recommandations aux gouvernements concernant les programmes scolaires et la diffusion de renseignements personnels. Celles-ci incluent notamment de veiller à ce que toutes les personnes LGBTIQ+, dont les jeunes, puissent jouir de leur droit à la vie privée, y compris le choix de décider, ou non, quand et à qui elles choisissent de révéler des informations personnelles.</p> <p>Il recommande également de rédiger et de mettre en œuvre des politiques globales nationales dans le secteur de l'éducation pour prévenir la violence scolaire et lutter contre elle.</p> <p>Il recommande, par ailleurs, aux écoles et au personnel enseignant de désigner une personne par les termes, les pronoms, le genre et le nom qu'elle utilise pour se définir, et de lui donner accès aux installations (y compris aux installations non genrées) qui correspondent à son identité de genre.</p>

<p>Agence de la santé publique du Canada</p>	<p>La conception, l'aménagement (incluant l'accès à des toilettes neutres ou individuelles accessibles à l'ensemble des élèves) et la signalisation d'une école ont un impact émotionnel et psychologique considérable sur la population étudiante 2SLGBTQ+ en matière de bien-être, de santé et de sécurité.</p>
<p>Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe UE</p>	<p>Les programmes et les méthodes pédagogiques en matière d'éducation à la sexualité doivent être adaptés aux différents stades de développement des enfants et prendre en compte l'évolution de leurs capacités. Il s'agit d'aider les enfants à comprendre ce qu'est l'orientation sexuelle et ce qu'est l'identité de genre, et de déconstruire les mythes et les stéréotypes généralement associés aux personnes LGBTI.</p> <p>Il est indispensable que les enseignantes et enseignants reçoivent la formation et le soutien personnalisés dont ils ont besoin pour assurer une éducation complète à la sexualité.</p> <p>Enfin, selon le Commissaire, il est essentiel de donner aux familles des informations précises sur les questions qui sont effectivement traitées dans le cadre de l'éducation sexuelle, et de leur expliquer les avantages que cette éducation présente pour toutes et tous, pas seulement pour les enfants.</p>

3.5.4 Bonnes pratiques

- Agence de la santé publique du Canada (2022). [Guide de la fierté 2022 – Stratégies des jeunes pour lutter contre la violence liée au genre dans nos écoles.](#)
- ARC Foundation (2022). [L'éducation OSIG-Inclusive – Guide de ressources.](#) Groupe BC K-12 SOGI Collaborative, Colombie-Britannique.
- Government of British Columbia (2024). Sexual Orientation and Gender Identity (SOGI) [Sexual Orientation and Gender Identity \(SOGI\).](#)
- Gouvernement du Manitoba (2017). [Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba.](#)
- Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance de la Colombie-Britannique. Gouvernement de la Colombie-Britannique. [Orientations sexuelles et identités de genre \(OSIG\) – De quoi s'agit-il en vérité?](#)
- Scottish Government (2021). Supporting transgender young people in schools: guidance for Scottish schools – Guidance for schools on supporting transgender young people. <https://www.gov.scot/publications/supporting-transgender-young-people-schools-guidance-scottish-schools/>.
- Selon l'UNESCO, des politiques non discriminatoires et inclusives dans le secteur de l'éducation et des écoles sont un élément clé d'une réponse globale et efficace à la violence homophobe et transphobe dans les établissements d'enseignement.

3.5.5 Retombées et impacts

- Selon le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'éducation complète à la sexualité est un moyen efficace de combattre la violence, les abus et la discrimination, et de promouvoir le respect de la diversité.
- Selon Human Rights Campaign Foundation, les projets de loi visant à interdire aux personnes transgenres l'accès aux espaces publics, y compris aux installations scolaires telles que les toilettes et les vestiaires qui correspondent à leur genre, reposent sur des informations erronées concernant cette population. Lorsqu'elles sont adoptées, de telles lois peuvent non seulement mettre les jeunes transgenres en danger, mais elles créent un environnement toxique dans lequel ils ne peuvent pas réaliser pleinement leur potentiel dans la salle de classe.

3.6 Sports et loisirs

3.6.1 Contexte et statistiques

- Les critères retenus par les différentes organisations et fédérations sont principalement le taux de testostérone dans le sang.
- La majorité des fédérations sportives a mis en place de nombreuses conditions pour contrôler la participation des femmes transgenres aux compétitions féminines, puisque ces fédérations considèrent que l'équité envers les femmes non transgenres et la sécurité des athlètes priment sur l'inclusion.
- En ce qui a trait à la participation aux compétitions masculines, les femmes transgenres sont majoritairement autorisées, sous condition que le traitement hormonal suivi par la personne concernée soit autorisé par les autorités antidopage.
- Concernant les hommes transgenres, leur participation aux compétitions masculines et féminines est majoritairement autorisée, à la condition que le taux de testostérone dans leur sang soit considéré comme acceptable et que le traitement hormonal suivi par la personne soit autorisé par les autorités antidopage.
- Les fédérations canadiennes se démarquent en priorisant l'inclusion à l'équité, grâce à l'apport du rapport de Trans Inclusion in Sport Expert Working Group.

3.6.2 Principaux enjeux

- Quelques fédérations établissent que, malgré la baisse du taux de testostérone dans le sang, les femmes transgenres continuent d'avoir un avantage indu sur les femmes non transgenres.
- Le gouvernement de l'Alberta entend interdire aux athlètes transgenres de participer à des sports amateurs féminins. Il obligerait également les écoles et les organisations sportives à signaler les plaintes d'admissibilité et soutiendrait la création de ligues sportives avec des divisions mixtes.

3.6.3 Instances couvertes

International Powerlifting Federation	<ul style="list-style-type: none">• Autorisation des femmes transgenres dans les compétitions féminines internationales sous conditions de s'identifier au genre féminin de manière constante depuis quatre ans (changement de passeport obligatoire), d'avoir
--	--

	<p>un taux de testostérone dans le sang plus bas ou égal à 2,5 nmol/L et un niveau de testostérone libre plus bas ou égal à 0,433 nmol/dL depuis un an avant la première compétition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation des hommes transgenres dans les compétitions masculines internationales si le taux de testostérone ne dépasse pas les taux normaux. • Autorisation des femmes transgenres dans les compétitions masculines si elles sont refusées dans les compétitions féminines.
Union Cycliste Internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Autorisation des femmes transgenres dans les compétitions féminines internationales sous la condition d’avoir un niveau de testostérone dans le sang inférieur à 2,5 nmol/L depuis deux ans avant la première compétition. • Autorisation des hommes transgenres dans les compétitions masculines internationales sous la condition d’avoir une certification de l’identité de genre fournie au cours des six semaines précédant la compétition. • Exclusion des hommes transgenres des compétitions féminines si un traitement hormonal est suivi.
Fédération internationale de hockey sur glace	<ul style="list-style-type: none"> • Les athlètes transgenres masculins peuvent concourir dans la catégorie masculine sans restriction. • Les athlètes masculins transgenres peuvent concourir dans la catégorie féminine tant que l’homme transgenre n’a pas commencé une forme quelconque de traitement hormonal. • Pour être admissible à la catégorie féminine, une athlète féminine transgenre doit satisfaire aux exigences suivantes : elle doit démontrer au groupe d’expertes et d’experts que sa concentration de testostérone a été inférieure à 5 nmol/L de façon continue pendant au moins 12 mois; de plus, elle doit la maintenir en dessous de 5 nmol/L tant qu’elle continue à concourir dans la catégorie féminine.
Canada Powerlifting Union	<ul style="list-style-type: none"> • Les individus doivent être en mesure de participer aux compétitions du genre auquel ils déclarent appartenir et n’ont pas à fournir des informations personnelles autres que celles demandées aux personnes cisgenres. • L’hormonothérapie ne devrait pas être exigée pour participer à une compétition nationale de haut niveau. • Les athlètes ne doivent pas être tenus de divulguer leur identité ou leurs antécédents trans à l’organisation sportive afin de participer aux compétitions nationales. • Les interventions chirurgicales ne sont pas nécessaires pour qu’un individu puisse participer à une compétition nationale.
Hockey Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes qui participent à un sport de haute performance devraient pouvoir le faire dans le genre auquel elles s’identifient sans obligation de recevoir des soins médicaux ou chirurgicaux relatifs à une transition, à moins que la fédération internationale puisse prouver qu’une hormonothérapie est nécessaire pour des raisons médicales ou de sécurité valable. • Personne ne devrait être obligé de communiquer son identité de genre ni son historique de genre à une fédération internationale pour participer à un sport de haute performance, à moins que des raisons médicales ou de sécurité le justifient.

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Personne ne devrait être obligé de recevoir des soins médicaux ou chirurgicaux relatifs à une transition pour participer à un sport de haute performance dans la catégorie qui correspond à son identité de genre. |
|--|--|

3.7 Santé

3.7.1 Contexte et statistiques

- Selon le gouvernement de la Suède, un lien évident existe entre les traitements négatifs, les préjugés, la discrimination et les crimes de haine, d'une part, et la mauvaise santé et le risque de suicide des personnes LGBTQI, d'autre part.
- Plusieurs études ont démontré que les personnes de la diversité de genre continuent de vivre différentes formes de discrimination et d'exclusion, ce qui nuit à leur épanouissement social, mais également à l'obtention de soins et de services de santé mentale et physique spécifiquement adaptés à leurs besoins.
- Des groupes de réflexion organisés avec des personnes LGBTI dans différents pays de l'Union européenne montrent que ces dernières déplorent le manque de connaissances du personnel de santé quant aux problèmes spécifiques aux personnes LGBTI.
- Selon une analyse des données de l'Enquête canadienne sur la santé des enfants et des jeunes de 2019 concernant une population âgée de 15 à 17 ans, les jeunes transgenres et issus de minorités sexuelles au Canada présentaient un risque accru d'idées et de tentatives suicidaires par rapport à leurs pairs cisgenres et hétérosexuels.
- Selon l'OCDE, la tendance générale observée dans les systèmes de santé qui consiste à ne pas donner la priorité à la santé mentale pèse plus lourdement sur la population LGBTI.

3.7.2 Principaux enjeux

- Les personnes trans et non binaires forment, encore aujourd'hui, une population vulnérable pour laquelle l'accès aux soins de santé demeure difficile.
- Le manque de connaissances des médecins et des psychologues sur les identités transgenres et non binaires peut constituer un obstacle important à des soins appropriés.
- L'utilisation d'un langage pathologisant et de pronoms incorrects à l'égard des personnes trans, de la part du personnel de la santé, peut conduire à un renoncement aux soins de santé, ainsi qu'à d'autres problèmes.
- Selon un rapport de Health4LGBTI produit pour la Commission européenne, une grande partie des personnes LGBTI ne dévoilent pas leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leurs caractéristiques sexuelles, de crainte d'être victimes de discrimination.
- Selon la Société canadienne de psychologie, les stressors subis par les personnes issues de la diversité de genre sont de bons indicateurs de leur état en matière de santé mentale. Comparativement à leurs homologues cisgenres, on parle de taux de prévalence plus élevés chez les personnes issues de la diversité de genre quant à l'anxiété, la dépression, les traumatismes, la consommation de substances et le suicide.

- Compte tenu des effets qu’il induit – anxiété, dépression, idées suicidaires, consommation abusive d’alcool et de drogues –, il est avéré que ce stress compromet gravement la santé mentale. Une dégradation de la santé mentale risque à son tour de nuire à la santé physique des personnes LGBTI, car elle crée un terrain fertile à d’autres pathologies, comme les maladies cardiovasculaires.
- Dans plusieurs juridictions, l’âge de consentement aux soins de santé pour la population mineure est, de façon générale, et à moins d’exceptions, fixé à 16 ans. Dans certains cas, lorsqu’une évaluation psychologique démontre que la mineure ou le mineur témoigne d’une maturité suffisante pour consentir, cet âge peut être revu à la baisse. Au Québec, une mineure ou un mineur de 14 ans peut consentir seul à certains soins de santé.
- Le gouvernement de l’Alberta prévoit de restreindre l’accès aux soins d’affirmation de genre pour la population mineure.

3.7.3 Juridiction et instances couvertes

Ontario	Des professionnelles et professionnels de la santé ayant participé à l’étude de Ziegler et ses collaborateurs, en 2019, ont trouvé bénéfique de recevoir des services de soutien offerts par un centre de santé communautaire, le Rainbow Health Ontario.
France	<p>L’obtention du consentement des titulaires de l’autorité parentale est obligatoire pour toute intervention médicale ou chirurgicale sur la mineure ou le mineur. Dans certaines situations prévues par la loi, des soins peuvent être prodigués à la demande de la personne mineure sans le consentement parental.</p> <p>La mineure ou le mineur dispose, dans certaines hypothèses, d’un droit lui permettant, en accord avec le médecin, de ne pas révéler aux titulaires de l’autorité parentale certains traitements ou certaines interventions concernant sa santé (notamment pour la prescription de produits ou objets contraceptifs, les consultations liées à une grossesse dont le mineur désire garder le secret, ou d’une IVG, du dépistage du VIH, des soins liés à la toxicomanie).</p> <p>Le consentement de la mineure ou du mineur doit être recherché chaque fois que possible afin d’assurer sa participation à la prise de décision médicale. Cette exigence implique que le consentement de la personne soit recherché, mais non qu’il soit obtenu, la décision du ou des titulaires de l’autorité parentale prévalant <i>in fine</i>.</p> <p>En principe, toutes les décisions relatives à la santé de l’enfant doivent être prises par les titulaires de l’autorité parentale. La participation de la mineure ou du mineur à la décision et le recueil de son point de vue ne peuvent prévaloir sur la décision des titulaires de l’autorité parentale.</p>
Royaume-Uni	<p>L’âge n’est pas strictement fixé, et le consentement de la mineure ou du mineur à l’obtention de soins médicaux est généralement obtenu par un test évaluant la maturité de la personne concernée.</p> <p>Ainsi, les jeunes âgés de 16 ans ou plus peuvent consentir aux soins médicaux de manière inconditionnelle, à moins de circonstances exceptionnelles. En effet, les jeunes de 16 ou 17 ans sont présumés avoir les capacités nécessaires pour décider des soins médicaux qui leur sont prodigués, à moins qu’il y ait des preuves suffisantes de croire le contraire.</p>

	<p>Les jeunes âgés de 14 à 16 ans peuvent consentir aux soins de santé s'il est acquis qu'ils ont, entre autres, l'intelligence, la capacité à appréhender la situation, à peser les différentes options et à comprendre les conséquences de chacune. Il s'agit de la compétence de Gillick. L'évaluation de cette compétence est l'affaire des membres du corps professionnel de la santé, mais il n'existe pas de test agréé.</p> <p>Les traitements chirurgicaux ne sont pas accessibles aux jeunes de moins de 18 ans, et les traitements hormonaux sont réservés à ceux qui ont 16 ans et plus. Les jeunes trans reçoivent des traitements médicaux uniquement s'ils ont un soutien psychologique en parallèle.</p>
Pays-Bas	<p>L'âge du consentement est de 16 ans. La loi néerlandaise reconnaît que, dans certaines circonstances, il est toutefois possible de réaliser une intervention sur une patiente ou un patient plus jeune (âgé de 12 à 16 ans) sans l'autorisation du représentant légal, notamment dans les cas où cela est nécessaire, pour éviter un préjudice grave à la personne, dans les cas d'avortement ou de vaccination, par exemple.</p>
Suède	<p>Les mineures et mineurs peuvent consentir aux soins de santé en fonction de leur maturité, même si la capacité légale à consentir est fixée à 18 ans.</p> <p>En 2022, les autorités ont mis un frein à l'hormonothérapie pour la population mineure, à l'exception de quelques cas rares, soit les jeunes ayant présenté des symptômes de dysphorie avant la puberté, plus précisément pour les garçons. Les bloqueurs de puberté ne devraient être offerts qu'aux jeunes ayant exprimé une dysphorie de genre avant la puberté et depuis un certain temps (une période de 5 ans est mentionnée), qui perdure à l'adolescence et qui cause de la souffrance. Les hormones ne semblent pas pouvoir être offertes aux jeunes de moins de 18 ans n'ayant pas d'historique de dysphorie dans leur enfance. Les traitements seront offerts sur la base du critère de détresse et non pas sur le critère de l'identité.</p> <p>Une approche de précaution qui priorise les interventions moins envahissantes est maintenant privilégiée. Les mastectomies pour les jeunes adolescentes qui veulent transitionner sont limitées à celles faites dans le cadre de protocoles de recherche.</p>
Autriche	<p>On considère qu'en règle générale, un enfant de 14 ans est apte à prendre une décision, mais des exceptions à la règle générale du consentement s'appliquent. Ainsi, si un enfant est capable de prendre des décisions donne son consentement à un traitement médical qui provoque normalement des dommages physiques ou psychologiques graves et durables, ce traitement médical ne peut être administré que si le représentant légal donne également son consentement.</p>
UE	<p>Le projet pilote Health4LGBTI : Reducing health inequalities experienced by LGBTI people financé par l'Union européenne visait à réduire les inégalités de santé vécues par personnes LGBTI. Il a été mis en œuvre entre mars 2016 et mars 2018.</p> <p>Grâce aux activités prévues, le projet a permis d'explorer les besoins de santé particuliers et les défis auxquels sont confrontées les personnes LGBTI, d'analyser les principaux obstacles auxquels sont confrontés les professionnelles et les</p>

	<p>professionnels de la santé lorsqu'ils prodiguent des soins, et de fournir une formation destinée au personnel professionnel de la santé.</p> <p>Ce type de formation a démontré son efficacité dans le cadre d'une évaluation d'impact financée par l'Union européenne et conduite notamment en Belgique et au Royaume-Uni.</p>
OCDE	<p>Les dispositions qui visent à remédier aux problèmes auxquels font face les personnes transgenres dans leur lutte pour être reconnues en tant que telles supposent notamment la dépathologisation du fait d'être transgenres. Cet objectif appelle trois mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas inscrire le fait d'être transgenre au nombre des maladies mentales dans les nomenclatures cliniques nationales. • Autoriser les personnes transgenres à modifier leurs marqueurs de genre, à savoir le sexe et les prénoms révélateurs du genre des individus, dans le registre de l'état civil. Dans la mesure où le fait d'être transgenre n'est pas un trouble mental, une personne dont l'identité de genre est en contradiction avec son sexe à la naissance ne doit pas être soumise à une thérapie psychiatrique visant à modifier le genre ressenti pour résoudre cette contradiction. Les personnes transgenres doivent au contraire bénéficier de la reconnaissance juridique de leur genre. • Ne pas conditionner la reconnaissance juridique du genre à des exigences d'ordre médical, notamment la stérilisation, la chirurgie et/ou le traitement de changement de sexe, ni à un diagnostic psychiatrique. <p>Ces dispositions supposent également l'autorisation d'un choix de genre non binaire sur les certificats de naissance et autres documents d'identité.</p>

3.7.4 Lignes directrices

La World Professional Association for Transgender Health (WPATH) (ou Association mondiale des professionnels en santé transgenre) propose des directives cliniques au corps professionnel de santé pour accompagner les personnes transgenres et de genre non conforme au moyen de dispositifs adaptés et efficaces, dans un but d'optimiser leur état de santé général, leur bien-être psychologique et leur épanouissement personnel. Bien qu'elles soient d'abord destinées au personnel professionnel, les lignes directrices peuvent également être utiles aux personnes, à leurs familles et aux institutions pour comprendre comment elles peuvent contribuer à la promotion de la santé optimale pour les membres de cette population diversifiée. Les standards de soins pour la santé des personnes transgenres et de genre non conforme de la WPATH sont basés sur les données scientifiques disponibles à ce jour et les consensus de spécialistes.

3.7.5 Bonnes pratiques

L'étude de Ziegler et ses collaborateurs ayant trait au système de santé en Ontario, menée en 2019, a permis de mettre en lumière des thèmes concernant la mise en œuvre réussie de services de soins primaires⁵ pour les personnes transgenres.

⁵ Les soins primaires constituent le premier point de contact entre une patiente et un patient et le système de soins de santé, et comprennent : la prévention des maladies, la promotion de la santé, les diagnostics, les traitements, la réadaptation et l'aide psychosociale.

Ces thèmes comprennent :

- la création d'un espace sûr pour les patientes et les patients;
- l'identification des lacunes dans les services;
- la compréhension du rôle des praticiennes et praticiens;
- la nécessité de renforcer la formation et l'éducation des praticiennes et praticiens en matière de soins aux personnes transgenres.

La formation et la sensibilisation du corps professionnel de la santé sont nécessaires pour développer la capacité à fournir des soins primaires aux personnes transgenres.

Le Rainbow Health Ontario offre une téléconférence hebdomadaire à laquelle peut participer le personnel professionnel de la santé. Celui-ci peut poser des questions précises ou générales, solliciter des informations auprès des membres du groupe et se tenir informé des dernières nouvelles de la communauté.

L'analyse des bonnes pratiques et des plans d'action nationaux en vigueur dans un tiers des pays de l'OCDE met en lumière plusieurs mesures visant à instaurer une culture prônant l'égalité de traitement, notamment dans le domaine de la santé, et ce, au-delà de l'application des lois interdisant la discrimination dans ce secteur. Il s'agit entre autres d'intégrer dans la formation initiale et continue du personnel de santé des modules obligatoires pour l'informer des besoins particuliers des personnes LGBTI et le sensibiliser aux moyens de traiter ces personnes sans préjugés, entre autres lorsqu'elles sont âgées.

Des groupes de réflexion organisés avec des personnes LGBTI dans différents pays de l'Union européenne montrent que, pour encourager celles-ci à accéder aux services de santé sans hésiter à divulguer leur identité, le cas échéant, il est essentiel que le personnel soignant soit formé à leur proposer un environnement accueillant. Les autorités pourraient inclure des modules obligatoires à la formation initiale et continue des professionnelles et professionnels de santé, afin de les informer des besoins propres aux personnes LGBTI et de la manière de les prendre en charge de manière inclusive. Ce type de formation a démontré son efficacité dans le cadre d'une évaluation d'impact financée par l'Union européenne et conduite notamment en Belgique et au Royaume-Uni.

3.8 Protection de la jeunesse

3.8.1 Contexte et statistiques

- L'incapacité de certaines familles à accepter la diversité de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre de leur enfant est l'une des raisons pour lesquelles de nombreux jeunes sont victimes de maltraitance et pris en charge par les services de protection de la jeunesse.
- Il y a peu de données sur la présence de jeunes LGBTQI dans les services de protection de la jeunesse, mais celles qui sont disponibles suggèrent que, du moins aux États-Unis, ils seraient surreprésentés dans une proportion 2,5 fois supérieure à leurs pairs non LGBTQI.

3.8.2 Principaux enjeux

- Les jeunes LGBTQI placés en familles d'accueil ou en foyers de groupes font l'expérience d'une « double vulnérabilité » : les facteurs de stress (par ex. : discrimination, harcèlement) liés à leur identité ajoutent un fardeau supplémentaire à l'expérience éprouvante du placement.
- Les jeunes LGBTQI occupent la position paradoxale d'être représentés de manière disproportionnée et d'être en même temps invisibles au sein des systèmes de protection de la jeunesse.

3.8.3 Juridictions couvertes

Pays-Bas	Des chercheuses et chercheurs formulent des recommandations pour améliorer les systèmes de protection de la jeunesse (2021).
Ontario (Canada)	Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires a publié un guide pour aider à mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes LGBTQI placés (2020, mis à jour en 2024).
Europe de l'Ouest et États-Unis (revue de littérature)	Des recherches menées dans les pays occidentaux, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, ont systématiquement mis en évidence un manque de compétences, une formation inadéquate et une grande variabilité des politiques et des pratiques des professionnelles et professionnels de la protection de la jeunesse travaillant avec des jeunes LGBTQI et leurs familles. Elles ont aussi révélé des présupposés sur l'hétérosexualité des jeunes et des croyances selon lesquelles ils ne sont pas présents dans les systèmes de protection de la jeunesse (invisibilisation de leurs réalités).

3.9 Milieu carcéral

3.9.1 Contexte et statistiques

Certaines études américaines soulignent une représentation disproportionnée de personnes transgenres parmi la population carcérale, estimant que près d'une personne transgenre sur six aurait connu une incarcération aux États-Unis. Selon ces études, la grande majorité des personnes détenues transgenres ont un sexe masculin à la naissance (et conservent une anatomie génitale masculine), contrairement au nombre beaucoup plus faible de personnes détenues nées de sexe féminin qui s'estiment de genre masculin.

3.9.2 Principaux enjeux

- Le traitement des personnes détenues LGBTQI et de celles qui ne sont pas LGBTQI dans le milieu carcéral est inégal.
- Les traitements apparemment équitables ne donnent pas les mêmes résultats pour les personnes LGBTQI que pour celles qui sont hétérosexuelles ou cisgenres.
- Les recherches sur le sujet, bien qu'elles soient peu nombreuses, tendent à démontrer que les personnes LGBTQI représentent un groupe vulnérable dans le système carcéral, puisque, souvent, leurs besoins élémentaires sont niés.

3.9.3 Juridictions et instances couvertes

<p>Écosse</p>	<p>La politique d'identité de genre et de réassignation de genre (Gender Identity and Gender Reassignment Policy) du Scottish Prison Service stipule que les individus en détention doivent être fouillés dans le respect de leurs préférences.</p>
<p>Royaume-Uni</p>	<p>Le classement carcéral en fonction du genre (et non du sexe) des personnes est possible depuis 2017.</p> <p>En Écosse, une nouvelle politique en application depuis février 2024 stipule que des approches individualisées seront déployées pour s'assurer que les femmes trans ayant un historique de violence contre des femmes ou des filles et qui présentent un risque à cet égard ne pourront être détenues dans des établissements pour femmes.</p> <p>Quand l'information disponible est insuffisante, la personne sera admise dans une prison correspondant à son sexe à la naissance.</p> <p>La personne trans sera placée dans un établissement conforme au genre auquel elle s'identifie uniquement lorsque le personnel pénitentiaire disposera de toute l'information nécessaire pour prendre une décision qui permet de s'assurer que la personne trans est détenue en toute sécurité.</p> <p>Des approches personnalisées seront également mises en place pour les fouilles; il est prévu que chaque personne puisse être fouillée par un agent qui correspond à son genre ou encore à son sexe à la naissance, et ce, dans la perspective d'assurer la sécurité de la personne et du personnel.</p>
<p>Suisse</p>	<p>Un document-cadre consacré aux personnes LGBTQI du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales a été publié en 2021 dans le but d'encadrer les pratiques carcérales auprès de cette population.</p>
<p>États-Unis</p>	<p>Quelques établissements dans certains États américains, dont la Californie, ont mis en place des unités spéciales pour les personnes détenues LGBTQI.</p>
<p>Canada (gouvernement fédéral)</p>	<p>En mai 2022 a été officialisée une politique permettant le transfert selon ce qui correspond le mieux à l'identité ou à l'expression de genre de la personne. La Directive du commissaire numéro 100 – délinquants de diverses identités de genre découle directement du projet de loi C-16 interdisant, depuis 2017, la discrimination contre les personnes transgenres ou bispirituelles.</p> <p>Caractéristiques de la politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transfèrement possible selon ce qui correspond le mieux à l'identité ou l'expression de genre de la personne; • Aucun changement anatomique nécessaire; • Unique raison de refus : présomption de préoccupations notables en matière de santé et de sécurité (Délinquants de diverses identités de genre – Canada.ca). <p>En ce qui concerne les fouilles, depuis 2015, une délinquante ou un délinquant peut demander une ou plusieurs mesures d'adaptation liées à son genre. Si ces mesures sont acceptées par les autorités pénitentiaires, le pronom personnel du genre choisi est indiqué au dossier. Des exceptions peuvent s'appliquer en cas d'urgence ou si des préoccupations sont soulevées en lien avec la santé ou la sécurité.</p>

	<p>Si, au moment de la fouille, la personne délinquante demande de nouvelles mesures d'adaptation liées au genre, le personnel doit les respecter et apporter les modifications au dossier.</p> <p>Les délinquantes et délinquants de diverses identités de genre pourront choisir qui effectue la fouille par palpation ou la fouille à nu, de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ils peuvent choisir d'être fouillés par un membre du personnel de sexe masculin ou féminin, ou par les deux (une fouille mixte); • si la personne délinquante opte pour une fouille mixte, elle pourra choisir qui procédera sur quelles parties du corps; • dans le cas d'une fouille mixte, chaque étape sera faite en privé.
Ontario	Une politique relative au placement des personnes de diversité sexuelle et de genre a été mise en œuvre par les services correctionnels.
Colombie-Britannique	En 2018, une politique spécifique à cette population a aussi été actualisée. Son évolution se veut dynamique, des révisions y étant régulièrement apportées depuis. Cette directive encadre notamment les pratiques au regard des fouilles, du classement et du transfert d'établissement sous le motif du genre.
Yukon	Les personnes détenues transgenres sont placées en fonction de leur genre ou de leur préférence, à moins qu'il existe des problèmes prépondérants et de sécurité qui ne peuvent être résolus.
Conseil de l'Europe	Dans la recommandation du comité des ministres aux États membres à propos des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, on trouve des dispositions particulières quant aux obligations incombant au personnel pénitentiaire responsable d'appliquer les mesures de protection dans les prisons.

3.10 Itinérance

3.10.1 Contexte et statistiques

- Une enquête nationale sur le sans-abrisme chez les jeunes (2016), menée auprès de 1 103 personnes à travers le Canada, a révélé que 29,5 % des jeunes sans-abri s'identifiaient comme LGBTQI et que 6 % de l'échantillon total s'identifiaient spécifiquement comme trans, bispirituels et non binaires.
- Les conflits familiaux sont la principale cause de sans-abrisme chez les jeunes en général, tandis que le rejet familial fondé sur l'identité et résultant de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre d'un jeune est la raison la plus fréquemment citée pour expliquer le sans-abrisme chez les jeunes LGBTQI.

3.10.2 Principaux enjeux

- Les jeunes LGBTQI sont plus à risque de vivre dans la rue et les ressources d'aide leur sont parfois refusées, car elles sont réservées aux personnes qui s'identifient à un genre ou l'autre.

3.10.3 Juridictions couvertes

Ontario (Toronto)	<p>Financé par le YMCA du Grand Toronto et la Ville de Toronto, le refuge offre, depuis 2016, 25 lits destinés aux jeunes LGBTQ âgés de 16 à 24 ans. Les jeunes peuvent y habiter pendant un maximum de deux ans, le temps de faire leur réinsertion sociale. Lorsqu'ils vivent à la Maison Sprott du YMCA, les jeunes ont accès à plusieurs ressources pour les aider à développer et à atteindre des objectifs autodéterminés, alors qu'ils se préparent à vivre de manière indépendante.</p> <p>L'étude d'Alex Abramovich et Lauren Kimura (2019) porte sur la première cohorte de jeunes qui ont vécu dans le premier programme de logement transitoire pour les jeunes LGBTQ au Canada.</p>
Belgique (Bruxelles)	<p>Un appartement d'accueil a été ouvert en 2018 pour les jeunes LGBTQ âgés de 18 à 25 ans. Le projet vise les personnes en situation de danger qui habitent à Bruxelles et qui ont besoin d'un encadrement. L'espace peut accueillir des francophones et des néerlandophones, mais aussi des personnes étrangères et en demande d'asile.</p> <p>Le refuge s'organise en trois pôles : le pôle socioculturel, avec des activités qui permettent de reprendre pied dans la vie sociale; le pôle aide sociale et juridique, pour les personnes qui vivent à la rue, et le pôle orientation, qui prépare à la reprise d'une scolarité, d'une formation ou à la recherche d'emploi.</p>
France	<p>La Fondation Le Refuge est conventionnée par l'État et reconnue d'utilité publique. Elle a pour vocation d'offrir un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical, psychologique et juridique aux jeunes LGBT.</p> <p>Présente dans plus d'une dizaine de villes françaises, elle héberge et accompagne les jeunes LGBT âgés de 14 à 25 ans rejetés par leurs parents et chassés du domicile familial parce qu'ils sont homosexuels ou trans et/ou en questionnement identitaire.</p>

BIBLIOGRAPHIE

DISCRIMINATION

Loi et convention relative aux droits de l'enfant

Chambre des communes. (2017). *Projet de loi C-16 : Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne et le Code criminel*. Parlement du Canada. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-16/sanction-royal>.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1989). [*Convention relative aux droits de l'enfant*](#).

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Abreu, R. L., Sostre, J. P., Gonzalez, K. A., Lockett, G. M., Matsuno, E., et Mosley, D. V. (2022). [*Impact of gender-affirming care bans on transgender and gender diverse youth: Parental figures' perspective*](#). *Journal of Family Psychology*, 36(5), 643-652.

Assemblée générale des Nations Unies (2018). [*Rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre*](#). Protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, 12 juillet 2018.

Commission européenne (2020). [*Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025*](#).

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). [*Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI*](#). Adoptée le 29 juin 2023.

Conseil de l'Europe (2021). [*La lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe*](#). Assemblée parlementaire, 27 septembre 2021.

Dhanani, L. Y. et Totton, R. R. (2023). [*Have You Heard the News? The Effects of Exposure to News About Recent Transgender Legislation on Transgender Youth and Young Adults*](#). *Sexuality Research and Social Policy*, volume 20, pages 1345-1359.

European Parliament (2021). [*Disinformation campaigns about LGBTI+ people in the EU and foreign influence*](#). Policy Department, Directorate-General for External Policies, European Union.

Federal Government of Germany (2021). [*LGBTI Inclusion Strategy – Federal Government LGBTI Inclusion Strategy for Foreign Policy and Development Cooperation*](#). Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Berlin.

Gouvernement du Canada (2022). [*Le premier plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ au Canada... Bâtir notre avenir, avec fierté*](#).

Gouvernement fédéral de la Belgique (2021). [*Pour une Belgique LGBTIQ+ Friendly – Plan d'action fédéral 2021-2024*](#).

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. [Orientation sexuelle et identité de genre dans le droit international des droits de l'homme](#). Note d'information.

ILGA-Europe (2023). [ILGA-Europe's Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe and Central Asia](#). Brussels.

Kidd, K. M., Sequeira, G. M., Paglisotti, T., Katz-Wise, S. L., Kazmerski, T. M., Hillier, A. et Downshen, N. (2021). ["This could mean death for my child": Parent perspectives on laws banning gender-affirming care for transgender adolescents](#). *Journal of Adolescent Health*, 68, p. 1082-1088.

OCDE (2020). [Hors d'atteinte? La route vers l'intégration des personnes LGBTI](#). Éditions OCDE, Paris.

Parlement européen (2024). [Résolution du Parlement européen du 8 février 2024 relative à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025](#).

[Principes de Jogjakarta](#) : Sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, consulté le 5 mars 2024.

Scottish Government (2023). [Non-Binary Equality – Action Plan 2023-2028](#).

Société canadienne de psychologie. [Énoncés de politique](#). Énoncé de politique sur l'identité de genre chez les enfants et les jeunes (2024) et Énoncé de politique sur l'identité de genre des adolescents et des adultes (2010).

The Lancet Child & Adolescent Health (2021). [A flawed agenda for trans youth](#). *The Lancet Child & Adolescent Health*, Editorial. Volume 5, numéro 6, juin 2021.

The Nordic Council of Ministers for Gender Equality and LGBTI (2022). [Pushing back the push-back: Nordic Roadmap on advancing gender equality, women's and girls' rights, and equal rights of LGBTI-persons, 2022-2024](#).

FAMILLE ET DROITS DE L'ENFANT

Loi et convention relative aux droits de l'enfant

Gouvernement du Canada. [Loi modifiant le Code criminel \(thérapie de conversion\)](#), L. C. 2021, ch. 24. Sanctionnée 2021-12-08.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (1989). [Convention relative aux droits de l'enfant](#).

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Abramovich, A. et Kimura, L. (2019). [Outcomes for Youth Living in Canada's First LGBTQ2S Transitional Housing Program](#), *Journal of Homosexuality*, volume 68, numéro 8, p. 1242-1259.

Blais, M., Cannas Aghedu, F., Ashley, F., Samoilenko, M., Chamberland, L. et Côté, I. (2022). [Sexual orientation and gender identity and expression conversion exposure and their correlates among LGBTQI2+ persons in Québec, Canada](#). *PLoS ONE* 17(4): e0265580.

Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie du Secrétariat à la condition féminine (2024). [Rapport de mise en œuvre 2020-2023 – Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.](#)

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick (2023). [Dans l'ensemble, choisissez la gentillesse – Examen par le défenseur des modifications apportées à la politique 713 et recommandations pour une politique juste et compatissante.](#) 15 août 2023.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2020). [Notes pour la présentation de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse devant la Commission des relations avec les citoyens à l'occasion des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 70 – Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre.](#)

Commission européenne (2020). [Union de l'égalité : stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2020-2025.](#)

Conseil de l'Europe. [Guide to children's participation in decisions about their health – Domestic law\(s\) in Council of Europe member states](#) (consulté le 1^{er} avril 2025).

Conseil de l'Europe. [La lutte contre la recrudescence de la haine à l'encontre des personnes LGBTI en Europe.](#) Assemblée parlementaire, 27 septembre 2021.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (2020). [Pratique des thérapies dites « de conversion » : rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre](#), 44^e session, juillet 2020.

Expert Consensus Guidelines for Parents and Caregivers: Navigating Early Childhood Gender Identity and Expression. <https://www.genderandparenting.com/>

Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre – IESOGI. [Rapport sur les pratiques de thérapies de conversion – Qu'est-ce que les thérapies de conversion.](#) Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 2020.

Federal Government of Germany (2021). [LGBTI Inclusion Strategy – Federal Government LGBTI Inclusion Strategy for Foreign Policy and Development Cooperation.](#) Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Berlin.

Gouvernement de l'Alberta (2024). [Preserving choice for children and youth - Alberta's government is introducing policies to make sure children are supported as they grow into adults to become the people they want to be.](#) Février 2024.

Gouvernement des Pays-Bas, [Rules for medical treatment](#) (consulté le 1^{er} avril 2025).

Gouvernement du Royaume-Uni (2018). [Trans people in the UK](#), Government Equalities Office.

Government Offices of Sweden (2020). [Action plan for equal rights and opportunities-for LGBTIQ people.](#) Ministry of Employment.

ILGA-Europe (2023). [*ILGA-Europe's Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe and Central Asia*](#). Brussels.

Katz-Wise, S. L. et coll. (2022). [*Developing Parenting Guidelines to Support Transgender and Gender Diverse Children's Well-being*](#). *Pediatrics*, volume 150, numéro 3, septembre 2022. American Academy of Pediatrics.

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires du gouvernement de l'Ontario (2020, mis à jour en 2024). [*Au service des enfants et des jeunes LGBT2SQ pris en charge par le système de bien-être de l'enfance*](#).

National Health Service, [*Children and young people – Consent to treatment*](#) (consulté le 1^{er} avril 2025).

Norwegian government (2023). [*The Norwegian Government's Action Plan on Gender and Sexual Diversity \(2023–2026\)*](#).

OCDE (2020). [*Hors d'atteinte? La route vers l'intégration des personnes LGBTI*](#). Éditions OCDE, Paris.

[*Principes de Jogjakarta : Sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*](#) (consulté le 5 mars 2024).

Pullen Sanfaçon, A. (2015). [*Parentalité et jeunes transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives*](#). *Santé mentale au Québec*, volume 40, numéro 3, automne 2015, p. 93-107.

Russell, S. T., Pollitt, A. M., Li, G. et Grossman, A. H. (2018). [*Chosen Name Use Is Linked to Reduced Depressive Symptoms, Suicidal Ideation, and Suicidal Behavior Among Transgender Youth – ScienceDirect*](#). *Journal of Adolescent Health*, volume 63, numéro 4, octobre 2018, p. 503-505.

Saskatchewan Advocate for Children and Youth (2023). [*Review of Ministry of Education Policy Use of Preferred First Name and Pronouns for Students*](#). Septembre 2023.

Société canadienne de pédiatrie. [*L'identité de genre*](#). Mis à jour en juin 2023.

Société canadienne de psychologie. [*Énoncés de politique*](#). Énoncé de politique sur l'identité de genre chez les enfants et les jeunes (2024) et Énoncé de politique sur l'identité de genre chez des adolescents et des adultes (2010).

Société médicale du Nouveau-Brunswick. Mémoire au Défenseur des enfants et des jeunes, p. 2-5, cité dans Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick (2023). [*Dans l'ensemble, choisissez la gentillesse : Examen par le défenseur des modifications apportées à la politique 713 et recommandations pour une politique juste et compatissante*](#).

Veale, J., Tan, K. et J. Byrne (2021). [*Gender Identity Change Efforts Faced by Trans and Non-binary People in New Zealand: Associations with Demographics, Family Rejection, Internalized Transphobia, and Mental Health*](#). *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, 9 (4), p. 478-487.

Vittorio Bolcato, Chiara Franzetti, Giovanni Fassina, Giuseppe Basile, Rosa Maria Martinez, Livio Pietro Tronconi. « [*Comparative study on informed consent regulation in health care among Italy, France, United Kingdom, Nordic Countries, Germany, and Spain*](#) », *Journal of Forensic and Legal Medicine*, volume 103, 2024.

Whitehead, J. et L. Simons (2019). [Models of Care and Current Guidelines for Care of Transgender Individuals](#). *Pubertal Suppression in Transgender Youth*, p. 5-12.

ÉDUCATION

Lois et politiques

Gouvernement de l'Alberta (2024). [Preserving choice for children and youth – Alberta's government is introducing policies to make sure children are supported as they grow into adults to become the people they want to be](#). Février 2024.

Gouvernement de la République française (2021). [Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire – Lignes directrices à l'attention de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale](#). Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Gouvernement de la Saskatchewan (2023). [Projet de loi no 137 – Loi modifiant la Loi de 1995 sur l'éducation en ce qui concerne les droits parentaux](#). Octobre 2023.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2023). [Politique 713 – Orientation sexuelle et identité de genre](#). Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En vigueur le 17 août 2020 et révisée le 1^{er} juillet 2023 et le 23 août 2023.

Gouvernement du Royaume-Uni (2023). [Gender Questioning Children Non-statutory guidance for schools and colleges in England](#), Department for Education.

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Agence de la santé publique du Canada (2022). [Guide de la fierté 2022 – Stratégies des jeunes pour lutter contre la violence liée au genre dans nos écoles](#). Une initiative nationale de la Jeunesse, septembre 2022.

Aranibar Zeballos, Daniela, et Jesseca Paquette (2024). [L'intimidation et la cyberintimidation au Québec. Portrait à partir de l'Étude québécoise sur les rapports sociaux dans un contexte scolaire, de travail et dans la communauté 2022](#). Québec, Institut de la statistique du Québec, 166 p.

ARC Foundation (2022). [L'éducation OSIG-Inclusive – Guide de ressources](#). Groupe BC K-12 SOGI Collaborative, Colombie-Britannique.

ARC Foundation (2019). [Ressources à l'intention des parents SOGI 123](#). SOGI 123.

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick (2023). [Dans l'ensemble, choisissez la gentillesse – Examen par le défenseur des modifications apportées à la politique 713 et recommandations pour une politique juste et compatissante](#). 15 août 2023.

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick (2023). Avenant au rapport du Défenseur. 8 septembre 2023.

Conseil de l'Europe (2020). [*Une éducation sexuelle complète protège les enfants et contribue à rendre la société plus sûre et inclusive*](#). Carnet des droits humains de la commissaire, Commissaire aux droits de l'homme, Strasbourg.

European Commission (2021). [*A systemic, whole-school approach to mental health and well-being in schools in the EU – Analytical report*](#). Publications Office of the European Union.

Gouvernement de l'Alberta (2016). [*Lignes directrices en matière de pratiques exemplaires : créer des environnements d'apprentissage qui respectent les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre*](#).

Gouvernement de l'Ontario. [*Modèles de paiement des soins primaires en Ontario*](#). Ministère de la Santé, mis à jour le 25 janvier 2024.

Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Sexual Orientation and Gender Identity (SOGI)*. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/erase/sogi>.

Gouvernement du Manitoba (2017). [*Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba*](#). Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba.

Gouvernement du Manitoba (2017). [*Foire aux questions sur le document Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba*](#). Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2023). [*Politique 713 – Orientation sexuelle et identité de genre*](#). Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En vigueur le 17 août 2020 et révisée le 1^{er} juillet 2023, le 23 août 2023.

Gouvernement de la Saskatchewan (2023). [*Projet de loi no 137 – Loi modifiant la Loi de 1995 sur l'éducation en ce qui concerne les droits parentaux*](#). Octobre 2023.

HCMA Architecture + Design. *Designing for Inclusivity*. https://hcma.ca/wp-content/uploads/2018/01/HCMA_Designing-for-Inclusivity_V1-1.pdf.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et UNESCO. [*Jeunes LGBTIQ+ : Harcèlement et violence scolaires*](#). Nations Unies Libres et Égales.

Human Rights Campaign Foundation (2020). [*Dismantling a Culture of Violence – Understanding Anti-Transgender Violence and Ending the Crisis*](#).

Illinois State Board of Education. *Supporting transgender, nonbinary and gender nonconforming students*. <https://www.isbe.net/supportallstudents>.

Kingsbury, M., Hammond, N. G., Johnstone, F. et Colman, I. (2022). [*Suicidality among sexual minority and transgender adolescents: a nationally representative population-based study of youth in Canada*](#). *Canadian Medical Association Journal*, volume 194, numéro 22, juin 2022, p. 767-774.

Ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance de la Colombie-Britannique. [*Orientations sexuelles et identités de genre \(OSIG\) – De quoi s'agit-il en vérité?*](#) Gouvernement de la Colombie-Britannique.

Ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba (2017). [Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba](#). Gouvernement du Manitoba.

OCDE (2020). [Hors d'atteinte? La route vers l'intégration des personnes LGBTI](#). Éditions OCDE, Paris.

Proulx, C. N. et coll. (2019). [Associations of LGBTQ-inclusive sex education with mental health outcomes and school-based victimization in U.S. high school students](#). *Journal of Adolescent Health*, volume 64, numéro 5, mai 2019, p. 608-614.

Pullen Sanfaçon, A. (2015). [Parentalité et jeunes transgenres : un survol des enjeux vécus et des interventions à privilégier pour le développement de pratiques transaffirmatives](#). *Santé mentale au Québec*, volume 40, numéro 3, automne 2015, p. 93-107.

Saskatchewan Advocate for Children and Youth (2023). [Review of Ministry of Education Policy Use of Preferred First Name and Pronouns for Students](#). Septembre 2023.

Scottish Government (2021). [Supporting transgender young people in schools: guidance for Scottish schools – Guidance for schools on supporting transgender young people](#).

UNESCO (2018). [Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : une approche factuelle](#).

UNESCO (2016). [Out in the Open: Education Sector Responses to Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity/expression](#).

United Kingdom Government (2023). [Gender Questioning Children – Non-statutory guidance for schools and colleges in England](#), Draft for consultation. Department of Education, décembre 2023.

SANTÉ

Loi

Gouvernement de l'Alberta (2024). [Preserving choice for children and youth – Alberta's government is introducing policies to make sure children are supported as they grow into adults to become the people they want to be](#).

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Anderson, J. R., Jones, T. W., Power, J., Jones, T. M., Despott, N., Pallotta-Chiarolli, M. et Gurtler, P. (2024). [Mental Health Practitioners' Knowledge of LGBTQA+ Conversion Practices and Their Perceptions of Impacts on Survivors](#). *Journal of Homosexuality*, février 2024, p. 1-15.

Appelby, Louis, Independent report. *Review of suicides and gender dysphoria at the Tavistock and Portman NHS Foundation Trust: independent report*, 19 juillet 2024, <https://www.gov.uk/government/publications/review-of-suicides-and-gender-dysphoria-at-the-tavistock-and-portman-nhs-foundation-trust/review-of-suicides-and-gender-dysphoria-at-the-tavistock-and-portman-nhs-foundation-trust-independent-report>.

Bureau du défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick (2023). [Dans l'ensemble, choisissez la gentillesse : Examen par le défenseur des modifications apportées à la politique 713 et recommandations pour une politique juste et compatissante.](#) 15 août 2023.

Coleman E. et coll. (2013). [Standards de Soins pour la santé des personnes transsexuelles, transgenres et de genre non-conforme.](#) 7^e version, World Professional Association for Transgender Health (WPATH).

Coleman, E. et coll. (2022). [Standards of Care for the Health of Transgender and Gender Diverse People, Version 8.](#) *International Journal of Transgender Health*, 2022, volume 23, numéro S1, S1-S258. [https://doi.org/10.1080/26895269.2022.2100644.](https://doi.org/10.1080/26895269.2022.2100644)

Delisle, S. et Paré-Roy, É. (2023). [Diversité de genre – Optimisation de l'offre de soins et de services pour les personnes trans et non binaires au CIUSSS de L'Estrie – CHUS \(VOLET 2\).](#) Avis d'évaluation, préparé par Sara Delisle, Edith Paré-Roy, Maria Benkhalti, Geneviève Guindon, Pierre Dagenais (UETMISSS), CIUSSS de l'Estrie – CHUS, juin 2023, Sherbrooke, Québec (Canada), 164 p.

Diamond, L. M. (2020). [Gender Fluidity and Nonbinary Gender Identities Among Children and Adolescents.](#) *Child Development Perspectives*, volume 14, numéro 2, juin 2020, p. 110-115.

European Commission. [Social determinants – Pilot projects funded by the European Parliament.](#) Health4LGBTI: Reducing health inequalities experienced by LGBTI people.

European Commission (2017). [State-of-the-art study focusing on the health inequalities faced by LGBTI people - State-of-the-Art Synthesis Report \(SSR\).](#) Health4LGBTI.

Fedele, E. (2021). [Le stress minoritaire, la violence conjugale et la santé mentale des femmes de la diversité sexuelle : une étude pancanadienne.](#) Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 110 p.

Gende Veale, J., Tan, K. et J. Byrne (2021). [Gender Identity Change Efforts Faced by Trans and Non-binary People in New Zealand: Associations with Demographics, Family Rejection, Internalized Transphobia, and Mental Health.](#) *Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity*, 9(4), p. 478-487.

Gouvernement du Yukon (2021). [LGBTQ2S+ Inclusion Action Plan.](#)

Government Offices of Sweden (2020). [Action plan for equal rights and opportunities-for LGBTIQ people.](#) Ministry of Employment.

Gouvernement de l'Ontario. [Modèles de paiement des soins primaires en Ontario.](#) Ministère de la Santé, mis à jour le 25 janvier 2024.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (2020). *LA COVID-19 et les droits de l'homme des personnes LGBTI – Quelle est l'incidence de la COVID-19 sur les personnes LGBTI?* [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/LGBT/LGBTI_f.pdf.](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/LGBT/LGBTI_f.pdf)

ILGA Europe (2018). [HEALTH4LGBTI : Réduire les inégalités de santé vécues par les personnes LGBTI?](#)

Kingsbury, M., Hammond, N. G., Johnstone, F. et Colman, I. (2022). [Suicidality among sexual minority and transgender adolescents: a nationally representative population-based study of youth in Canada.](#) *Canadian Medical Association Journal*, volume 194, numéro 22, juin 2022, p. 767-774.

Newcomb et coll. (2019). [High Burden of Mental Health Problems, Substance Use, Violence, and Related Psychosocial Factors in Transgender, Non-Binary, and Gender Diverse Youth and Young Adults](#). *Archives of Sexual Behavior*, volume 49, p. 645-659.

OCDE (2020). [Hors d'atteinte? La route vers l'intégration des personnes LGBTI](#). Éditions OCDE, Paris.

Russell, S. T., Pollitt, A. M., Li, G. et Grossman, A. H. (2018). [Chosen Name Use Is Linked to Reduced Depressive Symptoms, Suicidal Ideation, and Suicidal Behavior Among Transgender Youth – ScienceDirect](#). *Journal of Adolescent Health*, volume 63, numéro 4, octobre 2018, p. 503-505.

World Health Organization. [Gender incongruence and transgender health in the ICD](#).

Ziegler, E., Valaitis, R., Yost, J., Carter, N. et Risdon C. (2019). [Primary care is primary care: Use of Normalization Process Theory to explore the implementation of primary care services for transgender individuals in Ontario](#). *PLoS ONE 14(4)*: e0215873.

MILIEU CARCÉRAL

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Desjardins C. et S. Roupnel (2023). [Revue de littérature sur les conditions de détention des personnes de diversité sexuelle et de genre](#). Québec : Direction générale adjointe de la modernisation et de la performance correctionnelle. Direction générale aux programmes, au conseil et à l'administration. Sous-ministériat des services correctionnels. Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Gouvernement de l'Écosse (2023). [Policy for the Management of Transgender People in Custody](#).

Gouvernement de l'Ontario (2021). [Politique de gestion des personnes détenues trans](#), ministère du Solliciteur général de l'Ontario.

Gouvernement du Canada (2022). [Directive du commissaire 100 – Délinquants de diverses identités de genre](#), Service correctionnel Canada.

Gouvernement du Canada (2024). [Directive du commissaire 566-7 – Fouille des délinquants](#), Service correctionnel Canada.

Gouvernement de la Colombie-Britannique (2021). [Transgender/Gender – Diverse Inmates – Guiding principles for working with Transgender/Gender diverse inmates in BC](#).

Gouvernement du Royaume-Uni (2023). [New transgender prisoner policy comes into force](#) (communiqué).

DISCOURS HAINEUX EN LIGNE

Lois

Canada (projet de loi) : [Propagande haineuse, crimes haineux et discours haineux](#).

France (Loi Avia) : [LOI n° 2020-766 du 24 juin 2020 visant à lutter contre les contenus haineux sur internet.](#)

Royaume-Uni : [Online Safety Bill.](#)

Union européenne : [La législation sur les services numériques.](#)

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Allemagne : R. Andres et O. Slivko (2021). [Combating online hate speech: The impact of legislation on Twitter](#), ZEW Discussion Papers 21-103, ZEW – Leibniz Centre for European Economic Research.

Canada : M. Kingsburry et R. Arim (2023). [La cybervictimisation et la santé mentale chez les jeunes Canadiens](#), Statistique Canada; D. Hango (2023). [Les préjudices subis en ligne par les jeunes et les jeunes adultes : la prévalence et la nature de la cybervictimisation](#), Statistique Canada.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

Politiques et lignes directrices

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires du gouvernement de l'Ontario (2020, mis à jour en 2024). [Au service des enfants et des jeunes LGBT2SQ pris en charge par le système de bien-être de l'enfance.](#)

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

M. L. Roupnel et coll. (2021). [Working with LGBTQIA+ youth in the child welfare system. Perspectives from youth and professionals](#), University of Groningen Press, Netherlands.

J. Schaub et coll. (2022). [LGBTQ+ Young People's Health and Well-being Experiences in Out-of-home Social Care: A scoping review](#), *Children and Youth Services Review* (143).

REFUGES POUR PERSONNES SANS ABRIS

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Canada : A. Abramovich et L. Kimura (2019). [Outcomes for Youth Living in Canada's First LGBTQ2S Transitional Housing Program](#), *Journal of Homosexuality*, (68:8).

Belgique : J.-G. DeMailly (2018). [Jeunes LGBTQI+ sans logement. Quand la différence conduit à la précarité](#), Analyse Vivre Ensemble Education.

France : [Fondation le Refuge.](#)

SPORTS

Études scientifiques et littérature grise (rapports, plans d'action, lignes directrices)

Alberta schools' athletic association (2017-2018). [Official Handbook](#) (consulté le 1^{er} avril 2025).

Canadian Centre for Ethics in Sport (2024). [Creating Inclusive Environments for Trans Participants in Canadian Sport](#), Guidance for Sport Organizations. Developed by the Trans Inclusion in Sport Expert Working Group, 46 p.

Gouvernement du Manitoba (2017). [Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba](#), ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick (2023). [Politique 713 – Orientation sexuelle et identité de genre](#). Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En vigueur le 17 août 2020 et révisée le 1^{er} juillet 2023, le 23 août 2023.

Handelsman, D.J., Hirschberg A.L. et Bermon S. (2018). [Circulating Testosterone as the Hormonal Basis of Sex Differences in Athletic Performance](#), *Endocr Rev.* Octobre 2018, 1;39(5):803-829.

Hilton E.N. et Lundberg T.R. (2021). [Transgender Women in the Female Category of Sport: Perspectives on Testosterone Suppression and Performance Advantage](#). *Sports Medicine* 51, 199-214.

International Olympic Committee (2021). [IOC Framework on Fairness, Inclusion and Non-Discrimination on the Basis of Gender Identity and Sex Variations](#).

